



# LES INFRASTRUCTURES

La fondation du  
développement durable





© UNOPS 2018

Tous droits réservés. La reproduction de toute information tirée de cette publication doit être accompagnée d'une citation complète.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNOPS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'UNOPS a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'UNOPS ne saurait être tenu responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

**Le présent rapport peut être cité comme suit :**

Thacker S, Adshead D, Morgan G, Crosskey S, Bajpai A, Ceppi P, Hall JW et O'Regan N. Les infrastructures : la fondation du développement durable. UNOPS, Copenhague, Danemark.

Pour en savoir plus :

UNOPS

**Site Internet : [www.unops.org/fr](http://www.unops.org/fr)**

Consortium de recherche sur la transition des infrastructures  
(Infrastructure Transitions Research Consortium [ITRC])

**Site Internet : [www.itrc.org.uk](http://www.itrc.org.uk)**

# TABLE DES MATIÈRES

1

## Préface

2

## Avant-propos

3

## Les infrastructures et les Objectifs de développement durable

6

## Objectifs 1 à 17 : présentation et exemples

7

### Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Projet : Investissement dans des logements pour réduire la pauvreté

9

### Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Projet : Relance du secteur agricole

11

### Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Projet : Santé maternelle et néonatale

13

### Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Projet : Reconstruction d'écoles en Serbie

15

### Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Projet : Reconstruction de logements dans le cadre d'une crise humanitaire

17

### Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Projet : Approvisionnement en eau en milieu urbain

19

### Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Projet : Énergies renouvelables en milieu rural

21

### Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Projet : Amélioration de l'accès à des zones rurales

23

### Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Projet : Reconstruction d'un marché local

25

### Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Projet : Projet de reconstruction locale

27

### Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Projet : Remise en état de la route Riverton



29

**Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables**

Projet : Centre de communication sur le climat

31

**Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Projet : Infrastructures résistantes aux changements climatiques

33

**Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

Projet : Programme de gestion des déchets

35

**Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

Projet : Gestion des eaux usées

37

**Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

Projet : Construction d'une prison de haute sécurité

39

**Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

Projet : Centre d'information pour les personnes déplacées

41

**Influences sur l'ensemble des Objectifs de développement durable**

42

**L'UNOPS et les Objectifs de développement durable**

43

**Les infrastructures au service du développement durable**

44

**Bibliographie**

## PRÉFACE

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre d'un partenariat de collaboration entre l'UNOPS et le Consortium de recherche sur la transition des infrastructures (Infrastructure Transitions Research Consortium [ITRC]), dirigé par l'Université d'Oxford. Au terme d'un processus d'évaluation systématique, il présente et explique la capacité d'influence des infrastructures sur l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable, et la quasi-totalité de leurs cibles. Ces explications s'accompagnent d'exemples variés qui montrent comment les projets d'infrastructures mis en œuvre par l'UNOPS et ses partenaires contribuent à faire progresser le Programme 2030 dans divers contextes partout dans le monde. Ce faisant, le rapport fournit des preuves nouvelles et importantes qui mettent en lumière le rôle central des infrastructures en tant que fondation du développement durable.

## AVANT-PROPOS



**Grete Faremo**

**Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive de l'UNOPS**

Les Objectifs de développement durable adoptés en 2015 par les États membres de l'ONU fournissent un cadre mondial pour le développement durable à long terme. Les ressources nationales seront la clé d'un avenir plus durable pour tous. L'ONU est prête à apporter son soutien.

Avec un mandat explicite de l'ONU pour mettre en œuvre des projets d'infrastructures, l'UNOPS est déterminé à aider les pays à comparer leurs pratiques en matière de conception, de construction et de gestion d'infrastructures aux meilleures pratiques mondialement reconnues, et à identifier les possibilités qu'ils ont de progresser.

Les infrastructures, en particulier, sous-tendent chacun des Objectifs de développement durable. Elles jouent un rôle crucial dans la société, car elles peuvent influencer à très long terme le développement, de façon positive comme négative. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de comprendre l'influence des systèmes d'infrastructures sur les Objectifs de développement durable.

C'est exactement ce que permet le rapport « Les infrastructures : la fondation du développement durable ». Il recense et décrit les principaux liens entre les infrastructures et les cibles des Objectifs de développement durable.

Préparé en collaboration avec le Consortium de recherche sur la transition des infrastructures, dirigé par l'Université d'Oxford, ce rapport fournit des données essentielles qui éclaireront les décisions des gouvernements et les aideront à faire en sorte que les investissements réalisés dans les infrastructures procurent les avantages à long terme nécessaires au développement des nations.

Nous sommes ravis de publier ce rapport avec le Consortium de recherche sur les infrastructures de l'Université d'Oxford, et de réaffirmer par la même occasion notre engagement à améliorer la qualité de vie des communautés et à aider les pays à instaurer la paix et parvenir à un développement durable.



**Jim W Hall**

**Professeur sur le climat et les risques environnementaux à l'Université d'Oxford et membre de l'Académie royale d'ingénierie**

Les infrastructures sont essentielles au développement durable et, comme le prouve ce rapport, la réalisation des Objectifs de développement durable dépend de la quantité et de la qualité des services que les infrastructures permettent de fournir aux communautés.

Ce rapport présente les activités conjointes de l'UNOPS et du Consortium de recherche sur la transition des infrastructures, que je dirige au Royaume-Uni. Depuis huit ans, le consortium élabore une méthodologie pour l'évaluation et la planification à long terme des systèmes d'infrastructures.

Bien que nos travaux aient débuté sous l'angle de la durabilité, notamment du rôle central que jouent les infrastructures dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, nos recherches ont suscité une attention croissante de la part de ministères des finances et de services d'infrastructures qui s'intéressent généralement au rôle des infrastructures dans la croissance économique et la productivité. Les infrastructures peuvent en quelque sorte être un « cheval de Troie » qui fait entrer la durabilité dans le champ des priorités économiques de la plupart des gouvernements.

La collaboration entre l'UNOPS et le Consortium de recherche sur la transition des infrastructures a été très fructueuse. L'UNOPS nous a présenté de nouveaux défis provenant d'endroits très variés dans le monde et nous a offert la possibilité d'apporter, grâce à notre travail, des changements concrets sur le terrain. Le présent rapport marque une nouvelle étape importante sur la voie du développement durable.

# LES INFRASTRUCTURES ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>1</sup>. Au cours des quatre dernières décennies, le concept de développement durable a pris une place de plus en plus centrale pour les États-nations et leurs citoyens. Entre autres, les Objectifs de développement durable, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>, sont la preuve d'engagements internationaux de haut niveau dans ce domaine, pris par les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises et la société civile.

Étant donné qu'ils soutiennent et permettent la prestation de services essentiels, les systèmes d'infrastructures « en réseau », par exemple liés à la gestion des déchets, à l'électricité, à l'eau, aux communications numériques et aux transports, sont essentiels à la société contemporaine. En plus de subvenir aux besoins des communautés, les systèmes d'infrastructures en réseau soutiennent d'autres infrastructures « non construites en réseau » qui sont essentielles au fonctionnement de la société. Il s'agit généralement d'un seul type de bien immobilier, un bâtiment ou une installation, qui appuie la prestation d'un service, par exemple les hôpitaux, les écoles, les installations industrielles, les centres communautaires et les bâtiments publics. Cependant, aucun système d'infrastructures ne fonctionne en vase

clos. L'interdépendance entre les actifs, les institutions et les connaissances qui composent un système exige de considérer les infrastructures comme un « système intégré de systèmes »<sup>3</sup>.

Les infrastructures en réseau sont explicitement mentionnées par l'Objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et au niveau sectoriel par l'Objectif 6 (eau propre et assainissement) et l'Objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable). Les services fournis grâce aux infrastructures hors réseau se retrouvent plus largement dans de nombreux Objectifs de développement durable et de nombreux domaines du développement, notamment l'éducation, la santé et l'état de droit. La **figure 1** est une représentation graphique de l'importance centrale des infrastructures pour le développement durable.

Malgré les liens intuitifs qui existent entre les infrastructures et le développement durable, l'influence réelle des infrastructures reste sous-étudiée en théorie et sous-exploitée en pratique. C'est avec ce potentiel à l'esprit que cette étude a été menée. Elle présente d'abord et avant tout les influences concrètes des infrastructures, qu'elles soient ou non en réseau, sur les Objectifs de développement durable. Des exemples concrets de l'apport des infrastructures au développement durable illustrent ces influences et leur contribution à la réalisation du Programme 2030.

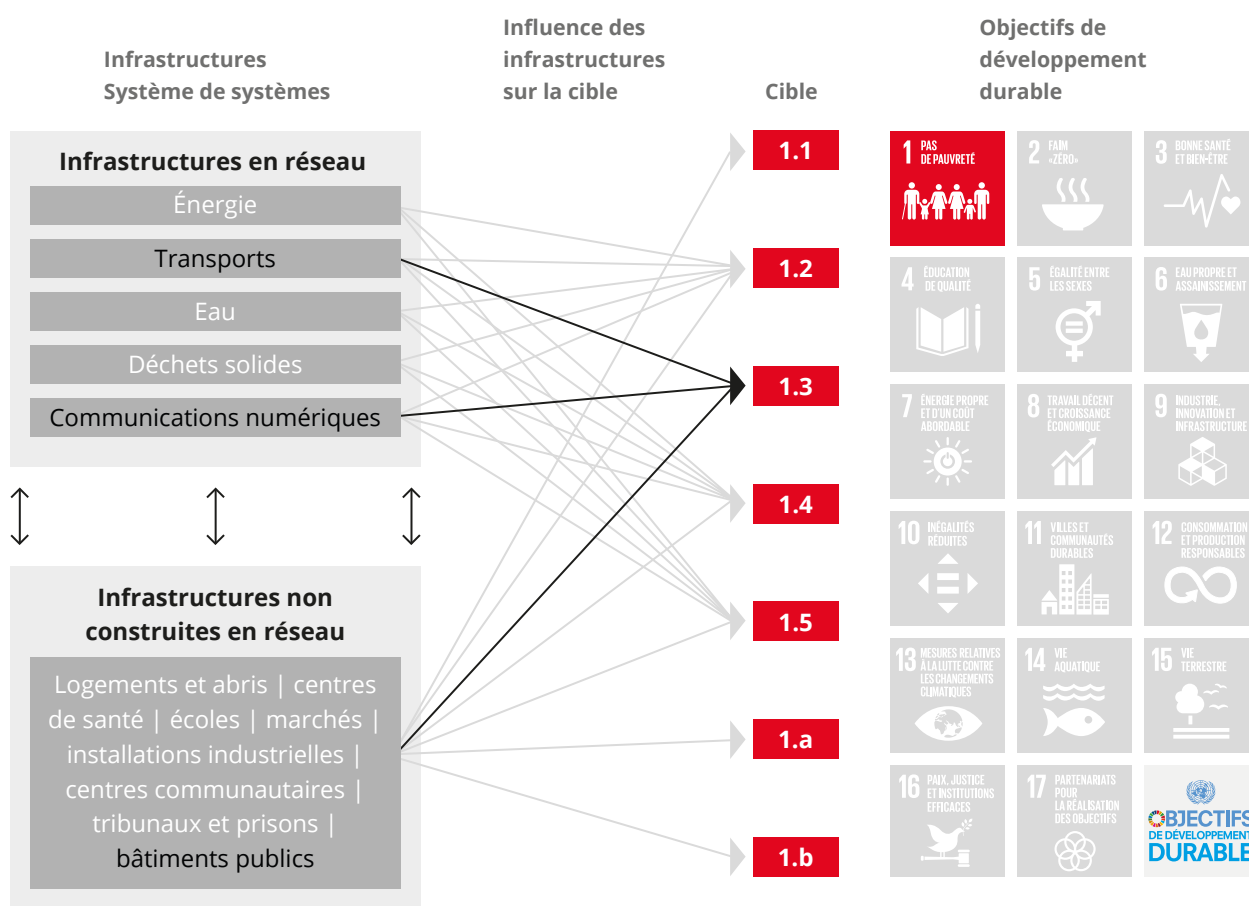




**Figure 1 :** les systèmes en réseau fournissent les services de base essentiels au fonctionnement des systèmes qui ne sont pas en réseau, et ces deux types de systèmes soutiennent les Objectifs de développement durable.

Les influences des infrastructures, en réseau ou non, sont identifiées pour les 169 cibles des Objectifs de développement durable. Ces influences se fondent sur l'existence de données officielles démontrant que la réalisation de la cible sera facilitée par l'amélioration des services que les infrastructures contribuent à fournir<sup>4</sup>. Cette classification devrait être mise à jour à l'avenir, à mesure que de nouveaux éléments probants confirment l'influence d'un nombre croissant de secteurs des infrastructures. La **figure 2** est une représentation graphique de la méthodologie employée pour la classification des influences, avec en exemple les 7 cibles de l'Objectif 1 : pas de pauvreté. Les influences liées

à la cible 1.3 sont mises en évidence dans la figure. La réalisation de la cible 1.3, à savoir la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, est facilitée par la mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion de l'information (communications numériques) avec une collecte de données simplifiée par un accès à toutes les collectivités (transports). L'amélioration des infrastructures non construites en réseau, notamment les bâtiments publics, qui permettent d'assurer la gestion des systèmes de protection sociale, peut également contribuer à la réalisation de cette cible.



**Figure 2 :** représentation graphique de l'influence des infrastructures en réseau et de celles non construites en réseau sur les cibles de l'Objectif 1. Les influences spécifiques liées à la cible 1.3 sont surlignées en noir.

## **OBJECTIFS 1 À 17 : PRÉSENTATION ET EXEMPLES**

Le présent rapport décrit chaque Objectif de développement durable et l'influence exercée par les infrastructures en tant que système intégré de systèmes sur chacun d'entre eux. Pour chaque objectif, un exemple de projet de l'UNOPS témoigne des contributions concrètes que ce projet apporte à la réalisation des cibles des Objectifs de développement durable. En plus des influences exercées par les infrastructures, les autres influences propres à chaque projet sont indiquées par des lignes pointillées pour chaque objectif et soulignent l'effet qu'ont les infrastructures sur la réalisation des objectifs de développement mondiaux. La présentation de ces données met en lumière le travail de l'UNOPS et de ses partenaires ainsi que leur contribution au développement durable dans différents pays et contextes.



## OBJECTIF 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

L'Objectif 1 vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, y compris ses formes les plus extrêmes, au cours des 15 prochaines années, et affirme que tout le monde, partout sur la planète, doit pouvoir bénéficier d'un niveau de vie adéquat. Il s'agit notamment de prévoir des prestations de protection sociale pour les personnes pauvres et vulnérables ainsi que de veiller à ce que les personnes touchées par les conflits et les catastrophes naturelles reçoivent une aide appropriée, notamment l'accès aux services de base.

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté dépasse la mesure des ressources financières et se caractérise par de graves privations de tous les besoins fondamentaux de l'être humain<sup>5</sup>. Les infrastructures peuvent contribuer à réduire la pauvreté, car elles permettent de fournir un ensemble de services de base aux ménages : par exemple le combustible pour le chauffage, l'éclairage et la cuisson des aliments, l'eau destinée à la consommation et à l'assainissement, ou encore l'élimination adéquate des déchets. Mettre en place des réseaux d'infrastructures facilitera la prestation directe de ces services aux communautés et aux ménages démunis. Dans les zones rurales ou reculées, l'amélioration des réseaux de transport et de communications numériques peut faciliter leur accès aux services, car ils apportent aux habitants des biens et

des renseignements de première nécessité et les relient à des établissements, comme des écoles ou des hôpitaux.

Assurer cet accès est indispensable pour améliorer la résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes, aux guerres et aux conflits. La fourniture fiable de services d'alimentation en électricité et en eau ainsi que d'élimination des déchets donne aux communautés locales les moyens de se relever rapidement après des chocs sociaux ou environnementaux, sans retomber dans la pauvreté<sup>6</sup>. La mise en place de systèmes de protection sociale destinés aux personnes pauvres peut aussi améliorer la résilience. Cela requiert des systèmes de gestion de l'information, qui sont le plus efficacement mis en œuvre par des moyens numériques<sup>7</sup>.

### Cibles de l'Objectif 1 sur lesquelles les infrastructures ont une influence

### Liens avec le secteur des infrastructures

- 1.1** D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1.25 dollar par jour)



- 1.2** D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays



- 1.3** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient



- 1.4** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance



- 1.5** D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité



- 1.a** Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Cible intégrée pour les résultats et les influences spécifiques au projet



©UNOPS/John Rae

## PROJET : INVESTISSEMENT DANS DES LOGEMENTS POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Lieu : Colombie | Durée : 2016 - en cours | Partenaire : gouvernement de Colombie

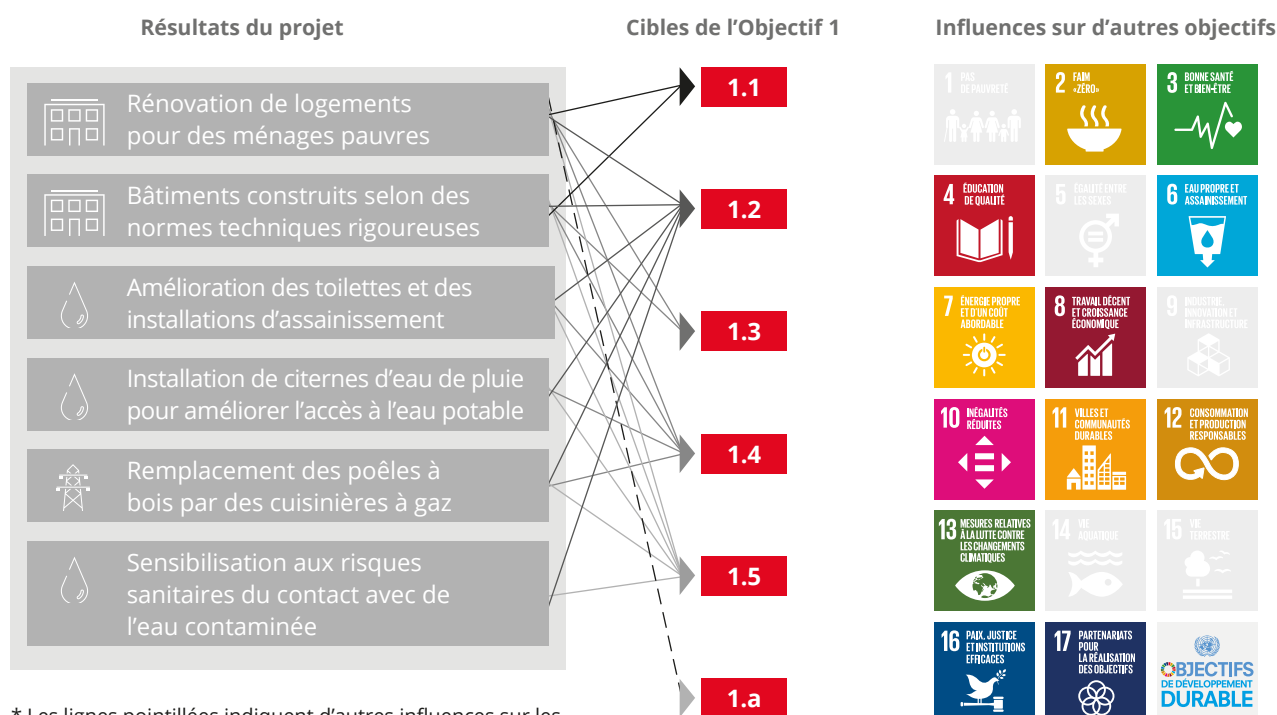
### Description du projet

Le projet, visant la rénovation de 50 000 logements, est une initiative nationale du gouvernement colombien. L'UNOPS est un partenaire de mise en œuvre, responsable de la rénovation d'environ 3500 logements où vivent approximativement 20 000 personnes. L'objectif de ce projet est d'améliorer les logements en fonction des besoins particuliers de chaque famille afin, à terme, d'améliorer les conditions de vie des communautés.

Les autorités locales travaillent avec les communautés locales pour recenser les familles qui ont le plus besoin d'aide. Les familles répondant aux critères se voient allouer environ 3000 dollars pour améliorer l'état de leur logement. Les ingénieurs de l'UNOPS travaillent avec des travailleurs

sociaux et avec chaque famille pour concevoir des plans de rénovation adaptés à leur logement. Chaque plan s'articule autour des besoins des familles, des priorités sociales et des meilleurs choix du point de vue architectural. Les travaux portent généralement sur la rénovation de la cuisine, de la salle de bain, du toit ou du plancher, ou encore sur des projets d'agrandissement. Ces rénovations contribuent à la santé des résidents, car ils améliorent l'hygiène des espaces servant à préparer la nourriture et donnent accès à l'eau potable et à l'assainissement. La rénovation des cuisines et les projets créatifs d'agrandissement ont l'avantage supplémentaire d'offrir des perspectives économiques pour aider les familles à sortir de la pauvreté.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 1 et d'autres objectifs







## OBJECTIF 2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

L'Objectif 2 vise à trouver des solutions durables pour éliminer la faim sous toutes ses formes d'ici à 2030 et pour assurer la sécurité alimentaire, en veillant à ce que chacun, partout dans le monde, dispose d'une alimentation suffisante et de bonne qualité pour mener une vie saine. La réalisation de cet objectif exigera un meilleur accès à l'alimentation et la promotion généralisée de l'agriculture durable.

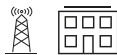
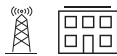
L'élimination de la faim par l'intermédiaire de systèmes alimentaires durables devrait tenir compte de chaque étape de la chaîne de production et de consommation alimentaires dans un cadre systémique : la culture, la transformation, la distribution, la préparation, la consommation et l'élimination des déchets. Les contributions des infrastructures dans tous les secteurs permettent de garantir un approvisionnement alimentaire et nutritionnel dans tous les segments de la société.

L'amélioration des techniques d'approvisionnement en eau et d'irrigation est essentielle pour renforcer la résilience de l'agriculture aux sécheresses et préserver l'offre de produits alimentaires, tandis que la gestion des terres agricoles peut améliorer la résilience aux inondations. Les infrastructures énergétiques modernes jouent un rôle clé dans la rationalisation du processus de production : l'électrification de la transformation des produits alimentaires peut accroître la

productivité grâce à l'automatisation<sup>8</sup>, et la réfrigération peut contribuer à réduire le gaspillage alimentaire et à préserver la qualité et la fraîcheur des aliments. La construction d'entrepôts et d'installations de stockage facilite la gestion du processus de production alimentaire et participe à la réduction des déchets alimentaires sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Des transports plus efficaces reliant les producteurs et les consommateurs permettront d'accroître la viabilité du système alimentaire et de diversifier les choix alimentaires des consommateurs. Les communications numériques peuvent jouer un rôle plus important dans la distribution des vivres, car elles donnent accès aux producteurs à des informations relatives aux marchés nationaux et internationaux<sup>9</sup>, et fournissent aux agriculteurs les connaissances nécessaires pour améliorer les techniques agricoles<sup>10</sup>.

### Cibles de l'Objectif 2 sur lesquelles les infrastructures ont une influence Liens avec le secteur des infrastructures

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       |                                                                                       |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.1</b> | D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>2.2</b> | D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées                                                                                                                                                          |  |  |
| <b>2.3</b> | D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles                                                                          |  |  |
| <b>2.4</b> | D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols                                       |  |  |
| <b>2.5</b> | D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale |                                                                                       |  |
| <b>2.a</b> | Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés                                                                                                             |                                                                                       |  |
| <b>2.c</b> | Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires                                                                                                                                                                                                     |  |  |



©UNOPS

## PROJET : RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

**Lieu :** République démocratique du Congo | **Durée :** 2011 - 2015 | **Partenaire :** Banque mondiale

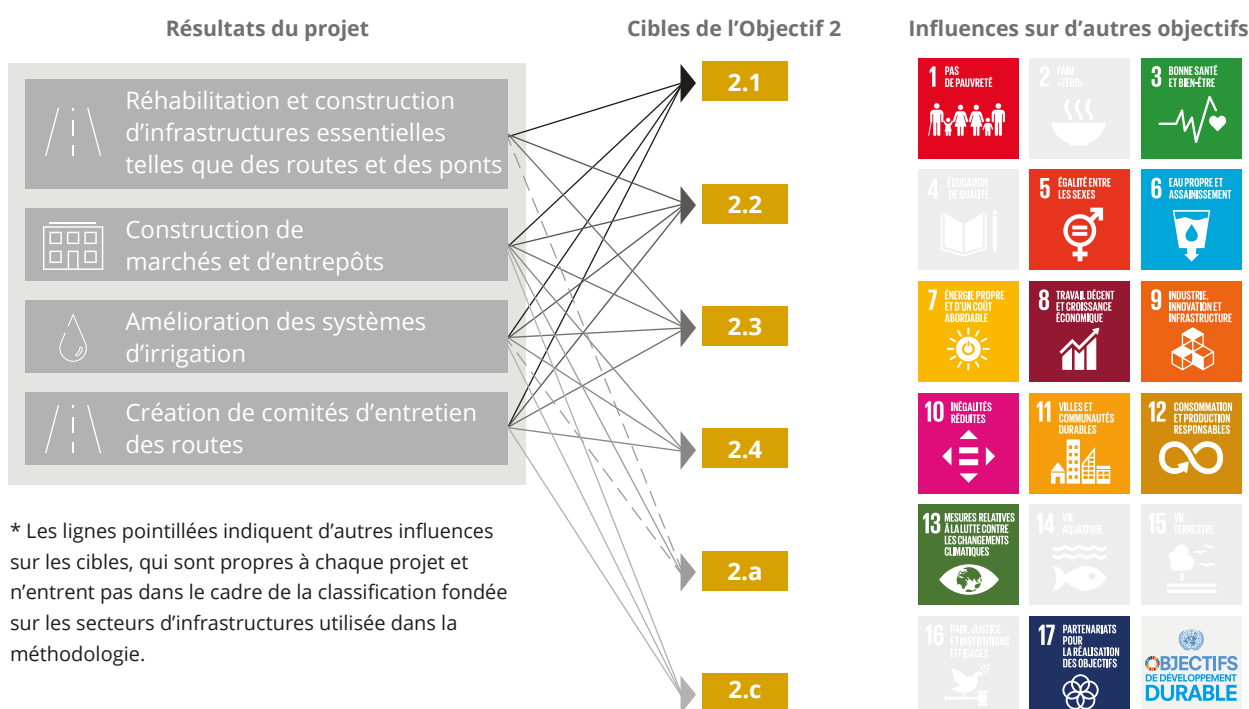
### Description du projet

L'UNOPS a construit ou réhabilité 2500 kilomètres de routes, 12 ponts, 20 marchés et 20 entrepôts, et a amélioré des systèmes d'irrigation dans trois provinces isolées du nord-ouest de la République démocratique du Congo. Les objectifs du projet étaient de stimuler la reprise du secteur agricole et de permettre l'accès aux marchés pour 340 000 personnes vivant dans des fermes isolées.

Pour améliorer les résultats à long terme du projet, l'UNOPS a mis en place 21 comités d'entretien des

routes et a également soutenu la création d'une association de 1000 agriculteurs (dont 400 femmes), qui réunit 30 organisations agricoles. Grâce aux nouvelles infrastructures, notamment la route de 130 km qui relie les villes de Boende et de Monkoto, les déplacements sont dix fois plus rapides et le prix des aliments de base locaux tels que le riz et les cacahuètes a diminué de moitié. Le projet a permis de créer près de 110 000 journées de travail rémunéré pour la main-d'œuvre locale.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 2 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

L'Objectif 3 vise à assurer la santé et le bien-être de tous en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en mettant fin aux épidémies, et en veillant à assurer la couverture sanitaire et l'accès à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces et d'un coût abordable. À cette fin, les dirigeants du monde entier se sont engagés à soutenir la recherche et le développement, à accroître les dépenses de santé et à renforcer la capacité de tous les pays à réduire et à gérer les risques sanitaires.

La majeure partie de la population mondiale, en particulier dans les zones urbaines en expansion rapide, bénéficiera de plus en plus de l'accès aux services de santé fournis par les hôpitaux et les cliniques. De leur côté, les universités et les autres établissements d'enseignement participent à la recherche, au développement et à la formation dans le domaine médical. Ces établissements ont besoin de réseaux d'énergie<sup>11</sup> fiables et d'infrastructures liées à l'eau et aux communications numériques. Ensemble, ces services fournissent les conditions nécessaires au fonctionnement de matériel et de techniques médicales sophistiqués. Assurer des services d'assainissement grâce à l'approvisionnement en eau salubre et à l'élimination des déchets peut limiter la propagation de maladies, notamment les maladies tropicales négligées dont l'Organisation mondiale de la Santé a prévu l'élimination. L'assainissement s'avère aussi un puissant facteur de réduction de l'incidence de la mortalité maternelle, néonatale et infantile

en limitant la propagation des agents pathogènes transmis par l'eau<sup>12</sup>. Lorsque l'accès aux établissements de santé n'est pas possible, par exemple dans les zones rurales ou reculées, les réseaux de transport sont indispensables à la fourniture des services de santé, y compris des services de prévention par l'éducation et la sensibilisation du public. Dans un monde de plus en plus interconnecté, les technologies de l'information et des communications permettent l'accès aux services de santé en facilitant le partage des connaissances, des dossiers et des résultats, et en contribuant à l'autogestion des problèmes médicaux, notamment la toxicomanie<sup>13</sup>. Les infrastructures de communications numériques peuvent apporter à la société toute une série d'avantages supplémentaires en matière de santé, notamment par le recrutement et la formation du personnel sanitaire et la diffusion rapide de l'information pour réduire les risques sanitaires liés aux catastrophes naturelles.

| Cibles de l'Objectif 3 sur lesquelles les infrastructures ont une influence |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Liens avec le secteur des infrastructures |  |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--|
| <b>3.1</b>                                                                  | D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes                                                                                                                                                                             |                                           |  |
| <b>3.2</b>                                                                  | Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus                                                   |                                           |  |
| <b>3.3</b>                                                                  | D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles                                                                                  |                                           |  |
| <b>3.4</b>                                                                  | D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être                                                                                                       |                                           |  |
| <b>3.5</b>                                                                  | Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool                                                                                                                                                                             |                                           |  |
| <b>3.6</b>                                                                  | D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route                                                                                                                                                                         |                                           |  |
| <b>3.7</b>                                                                  | D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux               |                                           |  |
| <b>3.8</b>                                                                  | Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable |                                           |  |
| <b>3.9</b>                                                                  | D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol                                                                                                                |                                           |  |
| <b>3.a</b>                                                                  | Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac                                                                                                                                          |                                           |  |
| <b>3.b</b>                                                                  | Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, et donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels                               |                                           |  |
| <b>3.c</b>                                                                  | Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement                                                                                                               |                                           |  |
| <b>3.d</b>                                                                  | Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux                                                                                     |                                           |  |

\* La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.



©UNOPS/John Rae

## PROJET : SANTÉ MATERNELLE ET NÉONATALE

**Lieu :** Kenya | **Durée :** 2015 - 2018 | **Partenaires :** Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID)

### Description du projet

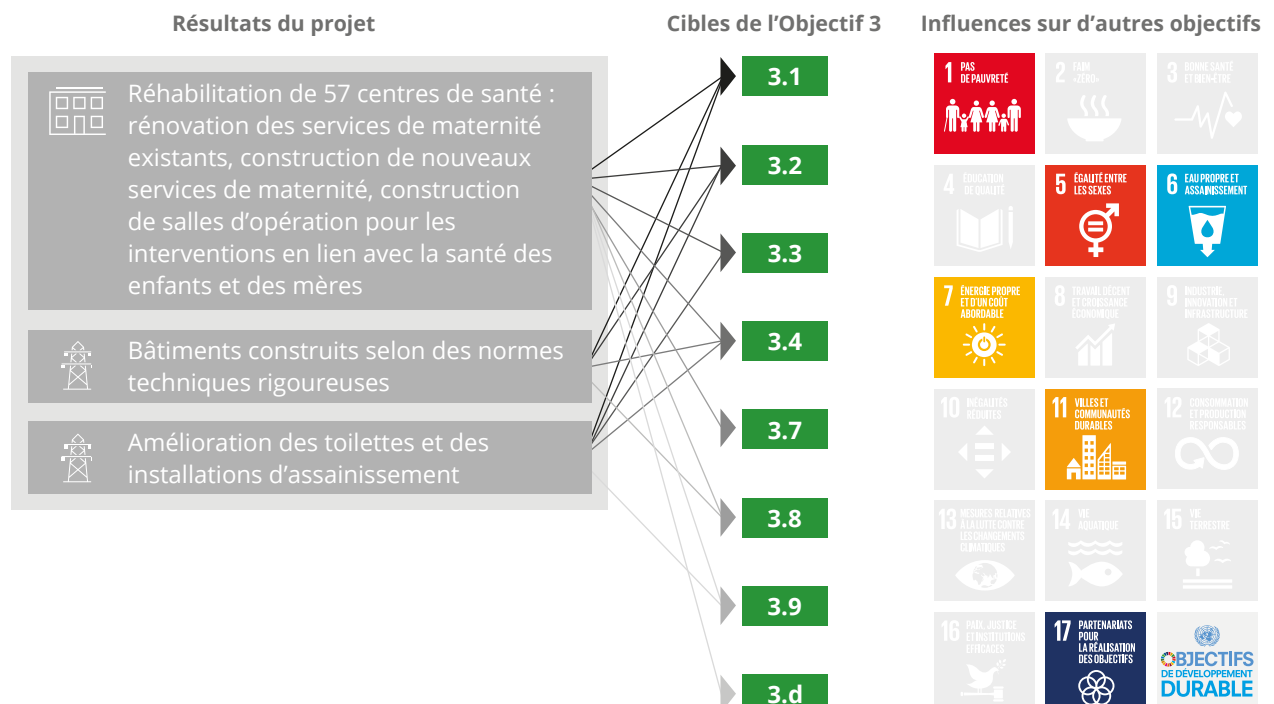
L'UNOPS a amélioré les soins de santé maternelle et infantile dans cinq comtés du Kenya afin de réduire la mortalité maternelle et néonatale. Le projet a contribué à moderniser les infrastructures sanitaires, à évaluer les installations et à former les travailleurs sanitaires. L'UNOPS a évalué 98 établissements de santé, ce qui a conduit à la réhabilitation de 31 maternités, à la construction de 11 nouveaux services de maternité et à la construction de 9 blocs opératoires.

Les établissements de santé rénovés ont été équipés de systèmes d'alimentation en énergie solaire et de

technologies vertes. Le but était de permettre à des centres hors réseau de fonctionner uniquement à l'énergie solaire, de minimiser l'utilisation de l'électricité et d'assurer l'alimentation en eau. Près de 500 journées de formation ont été organisées, au bénéfice de plus de 14 000 bénévoles et travailleurs sanitaires.

Les centres de santé devraient permettre à environ 1,6 million de personnes d'avoir accès à de meilleures installations sanitaires dans cinq comtés : Garissa, Homabay, Kakamega, Nairobi et Turkana.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 3 et d'autres objectifs







## OBJECTIF 4 : ASSURER À TOUS UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITÉ ET DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'Objectif 4 vise à faire en sorte que tous aient accès à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en mettant l'accent sur : l'acquisition de compétences fondamentales et de haut niveau à tous les stades de l'éducation et du développement ; un accès plus large et équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux ainsi qu'à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels ; les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour s'épanouir et contribuer à la société.

Outre des salles de classe, des bureaux et du matériel pédagogique, les établissements scolaires tels que les écoles, les collèges et les universités ont besoin d'un ensemble de services d'infrastructures pour offrir de bonnes possibilités d'apprentissage et de formation professionnelle. La réussite des étudiants et des élèves peut être grandement favorisée par la fourniture d'électricité pour le chauffage et l'éclairage, par des installations liées à l'assainissement et à l'alimentation en eau et, surtout, par l'accès à des infrastructures numériques telles que des ordinateurs et Internet<sup>14</sup>.

En plus d'accroître les capacités d'apprentissage de la société dans son ensemble, l'accès à Internet met à disposition des enseignants toute une série de ressources pédagogiques à consulter en ligne ou à télécharger, qui peuvent également servir à améliorer les compétences et les méthodes pédagogiques des professeurs. L'accès à des infrastructures de technologies de l'information et des communications à tous les niveaux d'enseignement favorise le développement

des compétences numériques, un savoir-faire de plus en plus important pour les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat<sup>15</sup>. Les jeunes et les adultes qui ont les compétences requises sont mieux préparés à un marché du travail qui valorise de plus en plus les aptitudes techniques ou professionnelles. Les communications numériques peuvent également donner un accès à l'apprentissage aux jeunes de villages ou de milieux ruraux qui ne peuvent pas se déplacer loin de chez eux. L'existence de moyens de transport appropriés peut répondre à un objectif similaire en permettant aux étudiants de poursuivre leurs études supérieures dans une autre ville ou région. Nombreux sont les jeunes enfants, en particulier les filles, à qui l'on confie des responsabilités domestiques telles que la collecte d'eau potable ou de bois de chauffage, ce qui ne leur laisse pas le temps d'aller à l'école. Des infrastructures modernes et accessibles d'alimentation en énergie et en eau peuvent donc faire gagner du temps aux familles et contribuer à faire en sorte que tous les enfants soient scolarisés.

| Cibles de l'Objectif 4 sur lesquelles les infrastructures ont une influence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Liens avec le secteur des infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.1</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles                                                                                                                                                                                                                                      |      |
| <b>4.2</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité                                                                                                                                                                                                                                                           |      |
| <b>4.3</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable                                                                                                                                                                                                                               |      |
| <b>4.4</b> D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat                                                                                                                                                                                                                                                                                    |      |
| <b>4.5</b> D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle                                                                                                                                                       |                                                                                           |
| <b>4.6</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes sachent lire, écrire et compter                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                           |
| <b>4.7</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>4.a</b> Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace                                                                                                                                                                                                         |      |
| <b>4.b</b> D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>4.c</b> D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |

\* La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.



© UNOPS/Igor Pavićević

## PROJET : RECONSTRUCTION D'ÉCOLES EN SERBIE

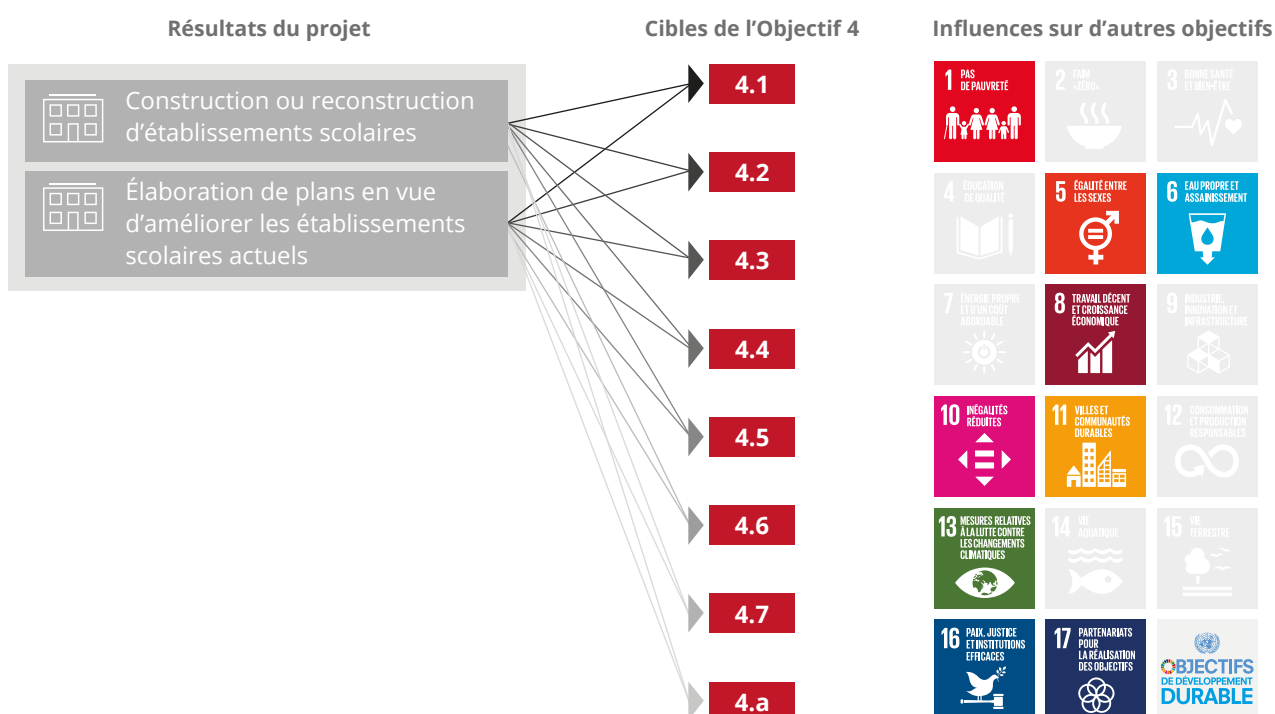
**Lieu :** Serbie | **Durée :** 2014 - 2017 | **Partenaires :** Union européenne, gouvernements de la Norvège, de la Suisse et de la Serbie

### Description du projet

Après les inondations qui ont touché la Serbie en mai 2014, l'UNOPS a contribué aux efforts de relèvement en construisant ou reconstruisant 23 écoles et 2 maternelles dans les zones victimes des crues de l'ouest et de l'est de la Serbie. La reconstruction a recréé des conditions propices à l'enseignement pour 32 323 élèves et à l'emploi pour 1800 enseignants et membres du personnel. L'UNOPS a également construit le bâtiment de la faculté d'économie de l'Université de Subotica. Dans le cadre du programme

PROGRES de l'Union européenne, l'UNOPS a également reconstruit 11 établissements scolaires et en a rénové 15 de plus dans des communes sous-développées du sud-est et du sud-ouest du pays. Ce programme, géré par l'UNOPS, a également apporté un soutien en matière d'entrepreneuriat, d'éducation et de formation professionnelle à plus de 9000 personnes afin de favoriser l'inclusion des femmes, des personnes handicapées et des membres de minorités ethniques tels que les Roms.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 4 et d'autres objectifs







## OBJECTIF 5 : PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Pour que les femmes et les filles puissent réaliser leur plein potentiel, elles doivent avoir des chances égales à celles des hommes et des garçons. Cela passe par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard, y compris la violence de leurs partenaires intimes, la violence sexuelle et les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines. Garantir aux femmes un meilleur accès à un emploi rémunéré, aux droits en matière de santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la reproduction, ainsi qu'un réel pouvoir de décision dans les sphères publiques et privées permettra d'assurer un développement équitable et durable.

Le rôle des infrastructures dans la réalisation des cibles relatives à l'égalité des sexes est largement lié à l'offre de perspectives d'autonomisation des femmes ; il faut pour cela faciliter et moderniser les activités qui ont été traditionnellement attribuées aux femmes. Dans de nombreuses régions, en particulier dans les zones rurales, les filles et les femmes passent parfois plusieurs heures par jour à récupérer du combustible, tel que du bois pour le chauffage du ménage et la cuisine, ainsi que de l'eau potable<sup>16</sup>. Pour beaucoup, cela restreint leurs perspectives éducatives ou économiques. Dans toutes les communautés, des infrastructures accessibles d'alimentation en énergie et en eau permettent de libérer du temps pour des activités économiques, sociales ou d'encadrement, et de réduire le temps consacré au travail domestique non rémunéré<sup>17</sup>. Les infrastructures de technologies de l'information et des communications fournissent un accès à des technologies clés favorisant l'autonomisation économique des

femmes et améliorant leur influence au sein des communautés.

Outre les gains de temps, la santé, la sécurité et le bien-être des femmes peuvent bénéficier de la mise en place d'infrastructures. L'électrification peut réduire l'exposition aux vapeurs de cuisson dans les logements, tandis que l'éclairage public peut réduire les risques de harcèlement sexuel et de violence contre les femmes et les filles dans l'espace public. Les transports permettent de fournir et de gérer des produits et des services en lien avec la santé sexuelle et procréative dans toutes les communautés<sup>18</sup>, y compris dans les zones reculées ou difficiles d'accès. De manière plus générale, mettre fin aux pratiques discriminatoires et à la violence sexiste requiert des infrastructures associées à la gouvernance et à l'état de droit aux niveaux national et local afin d'assurer la protection juridique, l'application de la loi et l'accès à la justice.

| Cibles de l'Objectif 5 sur lesquelles les infrastructures ont une influence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Liens avec le secteur des infrastructures                                             |                                                                                       |                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5.1</b> Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| <b>5.2</b> Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| <b>5.3</b> Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                       |                                                                                       |  |
| <b>5.4</b> Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national                                                                               |  |  |  |
| <b>5.5</b> Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité                                                                                                                                                                 |  |  |  |
| <b>5.6</b> Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi |                                                                                       |  |  |
| <b>5.a</b> Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |  |
| <b>5.b</b> Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                       |  |  |
| <b>5.c</b> Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent                                                                                                                         |                                                                                       |                                                                                       |  |



©UNOPS

## PROJET : RECONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE CADRE D'UNE CRISE HUMANITAIRE

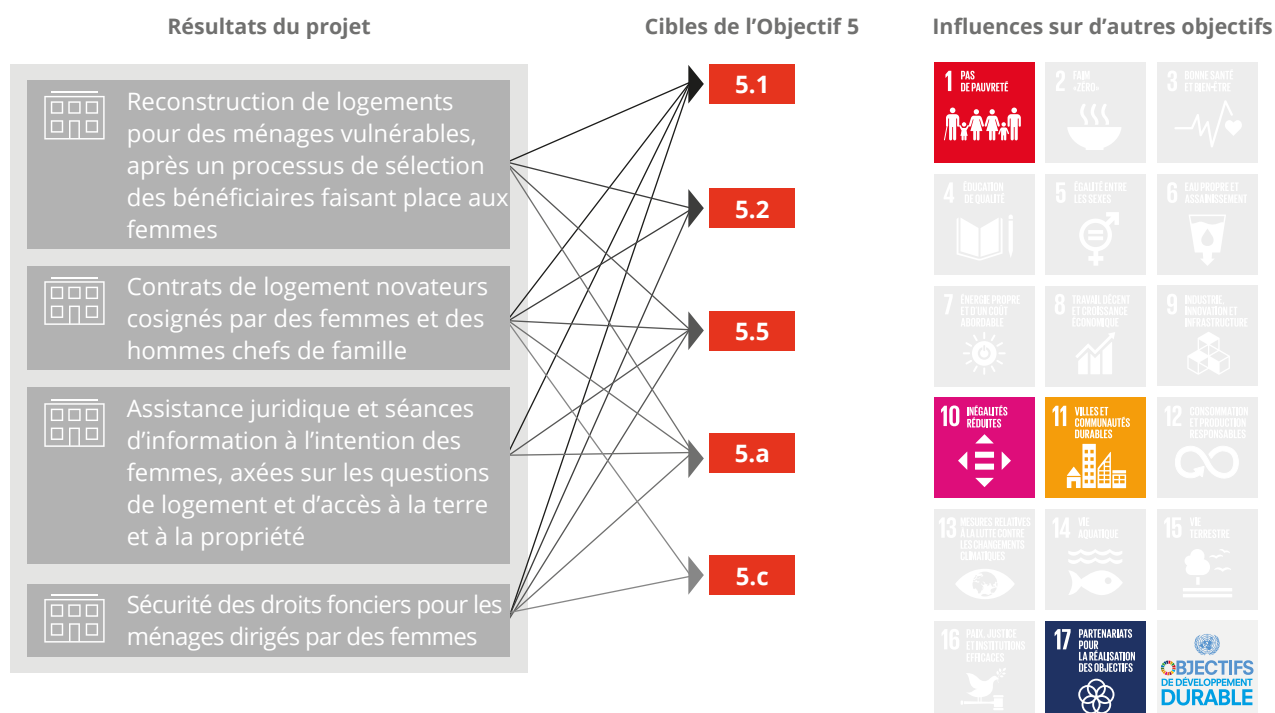
**Lieu :** Gaza, Palestine (État de) | **Durée :** 2016 - 2018 | **Partenaires :** banque de développement du gouvernement allemand (KfW), Conseil norvégien pour les réfugiés

En soutien à des personnes déplacées vulnérables, l'UNOPS a assuré la reconstruction de logements entièrement détruits à la suite du conflit de Gaza en 2014. Ce faisant, l'UNOPS a atténué la crise humanitaire persistante. Ce programme comportait des subventions en espèces, de l'assistance juridique, des infrastructures techniques, des conseils en construction et une assurance de la qualité pour aider les familles vulnérables ou défavorisées à reconstruire leurs logements de manière sûre, durable et efficace.

Le projet a particulièrement favorisé l'accès des femmes aux droits de propriété, au logement et à la terre, par l'intermédiaire de deux mesures :

- 1) l'élaboration d'un contrat de subvention pouvant être cosigné par des chefs de famille femmes ou hommes ;
- 2) une aide juridique aux ménages dirigés par une femme pour les aider à obtenir un titre de propriété. Sur les 188 bénéficiaires qui ont participé au processus de subvention en espèces, 13.1 % étaient des ménages dirigés par une femme. Le projet a fourni à 519 bénéficiaires une assistance juridique sur des questions liées au logement, à la terre et à la propriété : 306 bénéficiaires ont alors pu obtenir le droit légal d'occupation de leurs nouveaux logements. Le projet a permis à 21 ménages dirigés par des femmes d'accéder à la propriété foncière, dans un contexte où la sécurité des droits fonciers est rare, et à plus forte raison pour les femmes.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 5 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 6 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

L'Objectif 6 ne se limite pas à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène ; il tient aussi compte de la qualité et de la durabilité des ressources mondiales en eau, essentielles à la survie des populations et de la planète. Le Programme 2030 reconnaît le caractère fondamental des ressources en eau pour le développement durable, ainsi que le rôle capital que jouent l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans d'autres domaines comme la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté.

Dans le contexte d'une approche de la sécurité hydrique qui passe par une gestion intégrée des ressources en eau, laquelle encourage l'exploitation et la gestion coordonnées de l'eau et des ressources connexes en vue d'optimiser ses effets sociaux, économiques et environnementaux<sup>19</sup>, les investissements dans des infrastructures d'alimentation en eau, de traitement des eaux usées et de gestion des risques d'inondation sont nécessaires pour atteindre toutes les cibles de l'Objectif 6 (6.1-6.6). Il s'agit notamment de garantir un accès universel et équitable à une eau potable et à des services d'assainissement sûrs à un coût abordable ainsi que de gérer le prélèvement, la gestion et l'élimination des déchets solides et dangereux afin de protéger les écosystèmes liés à l'eau<sup>20</sup>. Utiliser plus efficacement les ressources en prévenant les fuites et en augmentant la réutilisation peut permettre de maintenir les ressources en eau douce à des niveaux viables.

Les systèmes énergétiques sont souvent une composante de l'alimentation en eau, notamment pour le fonctionnement des pompes. Comme ils peuvent aussi être gourmands en

eau, ces systèmes doivent être conçus de manière à réduire au minimum la consommation d'eau et la pollution. Dans certaines régions, l'approvisionnement en eau par camions peut être la solution la plus réaliste ; un réseau routier fiable desservant ces endroits peut ainsi se substituer à la construction de réseaux d'eau courante, qui peuvent être un fardeau financier.

Étant donné la nature transfrontalière de bon nombre de fleuves, lacs, aquifères et voies navigables, la coopération internationale et le renforcement des capacités sont des éléments importants d'une gestion efficace de l'eau. Cela passe par une gouvernance et des infrastructures institutionnelles, notamment des instances locales, où les parties prenantes peuvent accéder aux informations et bénéficier de formations et d'un soutien de la part de spécialistes et d'intervenants locaux ou internationaux. Les réseaux de transport et le recours aux infrastructures de communications numériques donnent les moyens de réaliser ces objectifs<sup>21</sup>.

### Cibles de l'Objectif 6 sur lesquelles les infrastructures ont une influence

### Liens avec le secteur des infrastructures

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>6.1</b> | D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
| <b>6.2</b> | D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable                                                                                 |  |
| <b>6.3</b> | D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau     |  |
| <b>6.4</b> | D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau                                                               |  |
| <b>6.5</b> | D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient                                                                                                                                                                                                                   |  |
| <b>6.6</b> | D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs                                                                                                                                                                                                              |  |
| <b>6.a</b> | D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation |  |
| <b>6.b</b> | Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement                                                                                                                                                                                                                                                   |  |



©UNOPS

## PROJET : APPROVISIONNEMENT EN EAU EN MILIEU URBAIN

**Lieu :** Soudan | **Durée :** 2010 - 2015 | **Partenaires :** autorités soudanaises responsables de la gestion de l'eau, ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID)

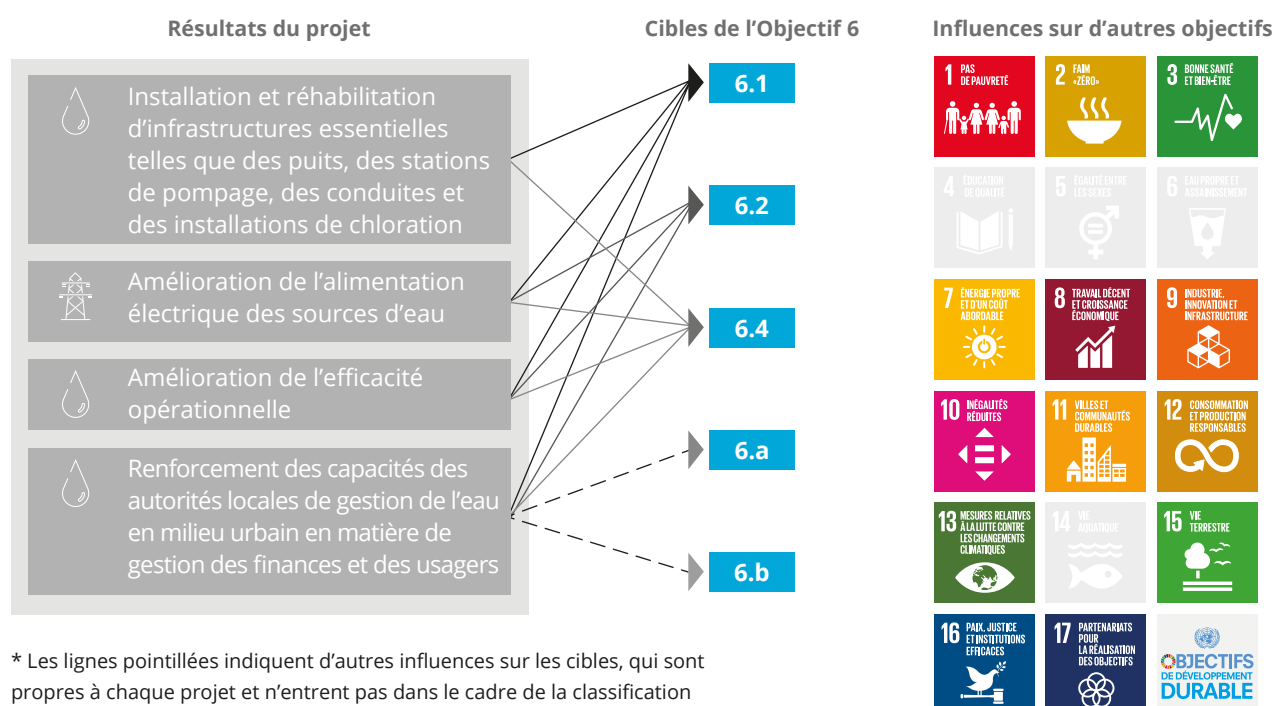
### Description du projet

L'UNOPS a mis en œuvre le projet d'approvisionnement en eau en milieu urbain au Darfour pour réhabiliter des sources d'eau et des infrastructures d'alimentation afin d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les capitales de quatre états du Darfour : El Fasher, El Geneina, Nyala et Zalingei. Au total, quatre grandes stations de pompage, des installations de stockage, des conduites d'alimentation de 56 kilomètres ainsi que deux installations de chloration ont été construites, et 42 puits ont été réhabilités.

Afin d'assurer la fiabilité du fonctionnement des pompes, l'UNOPS a amélioré l'alimentation électrique autour des sources d'eau.

Des initiatives de renforcement des capacités et des formations du personnel des autorités de gestion de l'eau en milieu urbain ont été organisées, conjointement à la mise en service de nouveaux systèmes de gestion financière en vue d'améliorer les services et l'efficacité opérationnelle. Les économies réalisées grâce à la bonne gestion du budget et du projet ont permis d'acheter de nouvelles conduites d'alimentation pour des familles démunies ou vulnérables. Le projet a bénéficié à 250 000 personnes, qui ont désormais accès à l'eau potable. Il a en outre grandement contribué à la réduction des dépenses des ménages en eau provenant de sources privées.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 6 et d'autres objectifs



\* Les lignes pointillées indiquent d'autres influences sur les cibles, qui sont propres à chaque projet et n'entrent pas dans le cadre de la classification fondée sur les secteurs d'infrastructures utilisée dans la méthodologie.





## OBJECTIF 7 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

L'accès de tous à une énergie abordable, fiable et durable est essentiel à la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable. L'accès à l'énergie varie toutefois considérablement d'un pays à l'autre, et le rythme de progression actuel n'est pas à la hauteur des exigences requises pour atteindre cet objectif. Il est nécessaire de redoubler d'efforts, en particulier dans les pays qui souffrent d'un important déficit d'accès à l'énergie ou dans ceux qui ont une consommation d'énergie élevée.

Compte tenu de leur rôle capital en tant que ressource pour le développement, les infrastructures doivent répondre aux principales caractéristiques de la durabilité énergétique. Celles-ci sont définies par le Conseil mondial de l'énergie comme le « trilemme » de la sécurité énergétique, de l'accès universel à des services énergétiques abordables et d'une production et d'une utilisation de l'énergie respectueuses de l'environnement<sup>22</sup>. Les cibles de l'Objectif 7 (7.1-7.3) rendent compte de chacune de ces caractéristiques, en plus de souligner l'importante interdépendance entre les secteurs de l'énergie et des transports, car l'amélioration du rendement des carburants utilisés dans les véhicules et les évolutions technologiques telles que l'électrification des transports peuvent permettre de réduire simultanément

la demande en énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur une large échelle, à condition d'être plus accessibles pour le public. Comme avec d'autres formes de développement d'infrastructures, les innovations technologiques dans le secteur de l'énergie, ayant des effets de grande ampleur à l'échelle mondiale, nécessitent une coopération internationale, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités par l'entremise de la recherche et d'investissement, qui peuvent être accrus par la mobilisation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les technologies et les communications numériques seront également un facteur essentiel de croissance dans ce secteur.

### Cibles de l'Objectif 7 sur lesquelles les infrastructures ont une influence

### Liens avec le secteur des infrastructures

**7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable



**7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



**7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



**7.a** D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion plus propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie



**7.b** D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent







©UNOPS

## PROJET : ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MILIEU RURAL

**Lieu :** Sierra Leone | **Durée :** 2016 - 2020 | **Partenaires :** ministère de l'Énergie de Sierra Leone, ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID)

### Description du projet

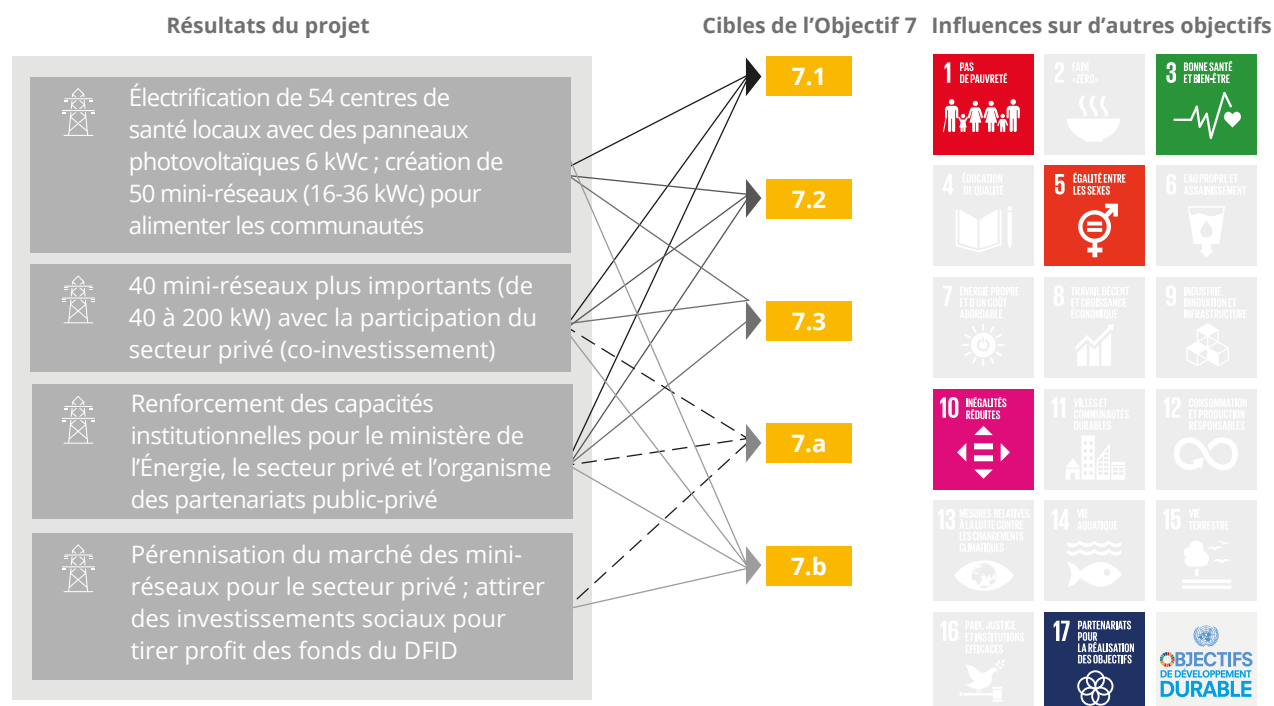
L'UNOPS met actuellement en œuvre un projet visant à améliorer l'accès à l'énergie des populations rurales de Sierra Leone au moyen d'énergies renouvelables, avec la contribution du secteur privé. Le projet vise à fournir des solutions techniques et financières afin d'alimenter en électricité à faible émission de carbone des villages entiers et de mettre sur pied des mini-réseaux fonctionnant à l'énergie solaire, axés sur des centres de santé locaux et gérés comme des entreprises commerciales grâce à la participation d'opérateurs et d'investisseurs du secteur privé.

Le projet adopte une approche intégrée afin d'améliorer la sécurité énergétique, de soutenir la création d'entreprises, de réduire la

pollution locale et d'améliorer les moyens de subsistance et la qualité de vie des populations locales, tout en portant une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

Jusqu'à 360 000 personnes vivant dans des zones reculées ou rurales bénéficieront de ce projet, qui leur donnera accès à une électricité à faible émission de carbone. Le projet répond à l'impérieuse nécessité d'alimenter les établissements de santé en électricité afin d'assurer la réfrigération des vaccins, le fonctionnement du matériel médical et l'éclairage des établissements médicaux la nuit.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 7 et d'autres objectifs



\* Les lignes pointillées indiquent d'autres influences sur les cibles, qui sont propres à chaque projet et n'entrent pas dans le cadre de la classification fondée sur les secteurs d'infrastructures utilisée dans la méthodologie.



## OBJECTIF 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Une croissance économique soutenue et partagée est une condition préalable au développement durable, qui peut contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des populations partout dans le monde. La croissance économique peut ouvrir de nouvelles ou de meilleures perspectives professionnelles et assurer à tous une plus grande sécurité économique. Par ailleurs, une croissance rapide, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement, peut contribuer à résorber l'écart salarial avec les pays développés, réduisant ainsi les inégalités flagrantes entre les riches et les pauvres.

Les systèmes d'infrastructures jouent un rôle important dans l'accélération de la croissance économique et de la productivité nationales. Celles-ci ne sauraient se passer de sources d'énergie sûres et accessibles, de réseaux de transport pour relier producteurs et consommateurs ainsi que de technologies et communications numériques pour accroître la valeur ajoutée et améliorer les gains d'efficacité à tous les stades de la chaîne de valeur<sup>23,24</sup>. L'eau est une ressource essentielle de l'industrie. Quant aux systèmes de gestion des déchets, ils traitent ou récupèrent l'énergie de milliards de tonnes de matières résiduelles issues du processus de production. L'accès à des infrastructures fiables qui remplissent ces fonctions ainsi que la mise en place d'infrastructures économiques physiques telles que des usines, des marchés et des installations industrielles et de stockage sont essentiels pour attirer de nouveaux investissements et développer les activités économiques existantes tout en créant des emplois et en améliorant les moyens de subsistance. De plus, l'adaptation des

infrastructures pour qu'elles fonctionnent à de moindres niveaux d'utilisation des ressources tout en intégrant le comportement des utilisateurs dans la conception des produits peut permettre une croissance soutenue sans épuiser les ressources naturelles de la planète ou causer des dommages irréversibles à l'environnement<sup>25</sup>.

Pour rendre la croissance économique plus inclusive, il faut offrir des possibilités économiques à tous, y compris aux personnes vulnérables. L'amélioration des réseaux de transport peut rapprocher les travailleurs d'emplois appropriés et faciliter les déplacements de travailleurs qualifiés et non qualifiés, notamment les femmes et les jeunes, entre les zones rurales, urbaines et interurbaines<sup>26</sup>. La transition vers une économie numérique ouvre de nouvelles perspectives de croissance en raison de la grande diversité de métiers pour lesquels les technologies sont indispensables ainsi que du développement du télétravail et de l'inclusion financière par l'accès aux services bancaires et numériques<sup>27</sup>.

| Cibles de l'Objectif 8 sur lesquelles les infrastructures ont une influence |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Liens avec le secteur des infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 8.1                                                                         | Maintenir un taux de croissance économique par habitant et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés                                                                                                                                 |       |  |
| 8.2                                                                         | Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation                                                                                                                                                                                                |       |  |
| 8.3                                                                         | Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel |       |  |
| 8.4                                                                         | Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, les pays développés montrant l'exemple en la matière                                    |                                                                                            |  |
| 8.5                                                                         | Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
| 8.6                                                                         | D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
| 8.7                                                                         | Supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| 8.8                                                                         | Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| 8.9                                                                         | D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| 8.10                                                                        | Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| 8.b                                                                         | D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |

\*La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.



©UNOPS

## PROJET : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À DES ZONES RURALES

**Lieu :** Afghanistan | **Durée :** 2007 - 2015 | **Partenaire :** Agence suédoise de coopération internationale au développement

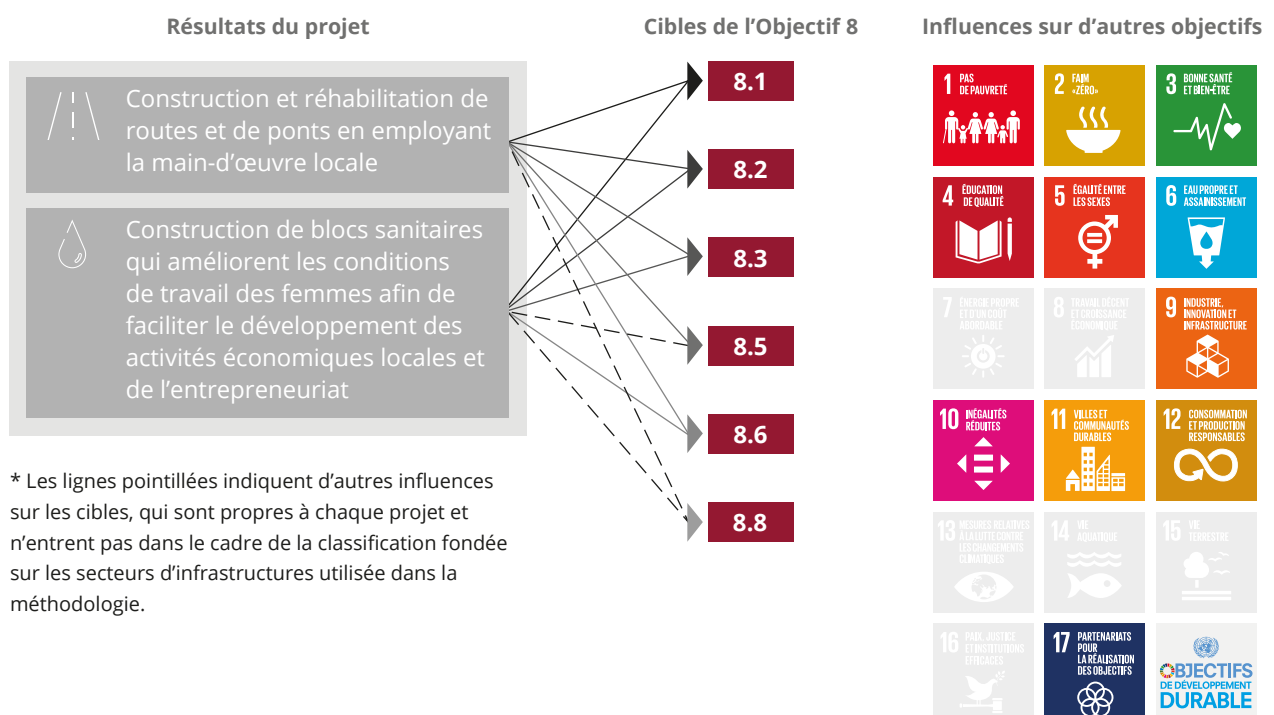
### Description du projet

Depuis 2007, l'UNOPS a construit et réhabilité 20 ponts et 683 kilomètres de routes du nord de l'Afghanistan, dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès aux zones rurales financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Ce projet visait à réduire les disparités régionales, à soutenir une croissance équitable et à élever le niveau de vie.

En plus de faciliter l'accès aux marchés locaux et à d'autres services qui améliorent les conditions de vie, le projet a également soutenu la création d'activités économiques

pour les femmes de la région, notamment de couture et de filature de la laine, mais également d'élevage du bétail et de fabrication de produits laitiers. Par ailleurs, 105 femmes ont été formées aux techniques de construction de murs de soutènement. Dans le cadre de la rénovation du marché local de Dolatabad, qui attire près de 10 000 personnes deux fois par semaine, l'UNOPS a aidé les populations locales à construire des sanitaires équipés d'un réservoir d'eau et d'une pompe solaire pour les femmes qui se rendent au marché depuis les 56 villages voisins.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 8 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 9 : BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

L'Objectif 9 porte sur trois aspects majeurs du développement durable : les infrastructures, l'industrialisation et l'innovation. Les infrastructures constituent les installations physiques fondamentales, indispensables au fonctionnement de la société et des entreprises. L'industrialisation est le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois, ce qui fait reculer les inégalités de revenus. L'innovation renforce quant à elle les capacités technologiques des secteurs industriels et favorise le développement de nouvelles compétences.

Par définition, la réalisation des cibles de l'Objectif 9 nécessite une croissance dans tous les secteurs pour renforcer la résilience, l'inclusion et la durabilité des systèmes d'infrastructures. Les avantages d'infrastructures nationales fortes favorisent la réalisation de l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable. Par exemple, la conception des systèmes d'infrastructures peut expressément tenir compte des objectifs liés à l'industrialisation et à l'industrie (Objectif 8), à la durabilité et l'utilisation plus rationnelle des ressources (Objectifs 7 et 12) et à l'accès équitable (Objectifs 5 et 10). La mise en place des infrastructures devra à l'avenir tenir compte des questions d'équilibre entre la capacité d'offre et la gestion de la demande, des vulnérabilités des réseaux d'infrastructures

ainsi que des modèles de gouvernance utilisés pour financer et assurer les services d'infrastructures<sup>28</sup>.

Les innovations technologiques nécessaires à la réalisation de l'Objectif 9 appellent d'importants efforts de recherche et de développement ainsi que de recherche scientifique, en plus de l'appui financier et technique aux pays en développement. L'accès aux technologies de l'information et des communications joue un rôle important dans la promotion de la coopération internationale nécessaire et dans le développement des compétences requises pour atteindre ces niveaux d'innovation<sup>29</sup>.

### Cibles de l'Objectif 9 sur lesquelles les infrastructures ont une influence Liens avec le secteur des infrastructures

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9.1</b> | Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable                                                                                                                                                              |       |
| <b>9.2</b> | Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés                                                                                                                                                                                       |       |
| <b>9.3</b> | Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>9.4</b> | D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens                                                                                                                                              |       |
| <b>9.5</b> | Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>9.a</b> | Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement                                                                                                                                            |       |
| <b>9.b</b> | Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises                                                                                                                                                                                         |       |
| <b>9.c</b> | Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                      |





©UNOPS

## PROJET : RECONSTRUCTION D'UN MARCHÉ LOCAL

Lieu : Somalie | Durée : 2015 - 2018 | Partenaire : gouvernement du Japon

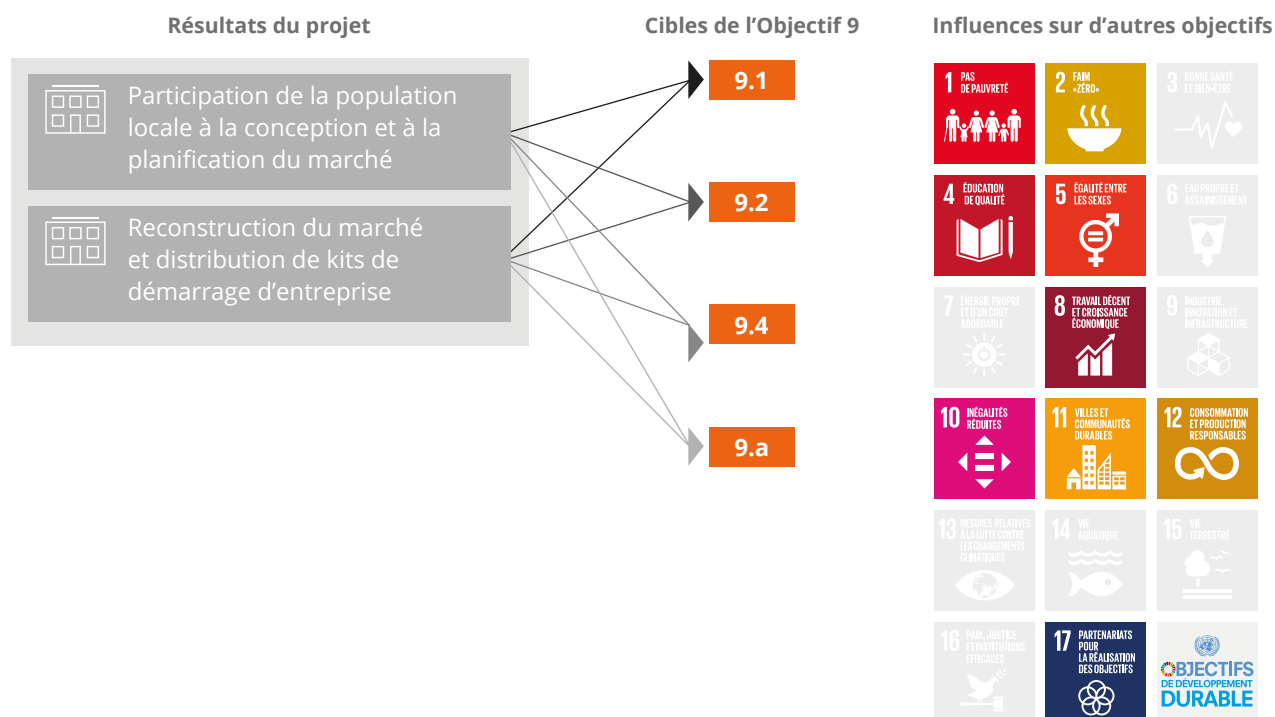
### Description du projet

L'UNOPS a reconstruit le marché de Bossaso, dans le nord de la Somalie, après qu'il a été endommagé par un incendie en 2012. Ce marché représente le cœur économique de la région, en particulier pour les femmes et les commerçants du secteur informel (y compris des minorités, comme les réfugiés yéménites) qui doivent assurer un revenu à leurs familles après de nombreuses années de conflit dans le pays.

L'UNOPS a mobilisé près de 2000 entrepreneurs, hommes et femmes, pour la conception et la planification du marché afin de l'adapter aux besoins des utilisateurs et

d'accroître le sentiment d'appropriation du produit final. En outre, 200 commerçants, dont 90 % de femmes, ont reçu une formation commerciale et des kits de démarrage d'entreprise afin de les aider à se développer. La rénovation du marché ainsi que ces nouvelles compétences aideront les commerçants locaux à dégager des revenus plus élevés pour subvenir aux besoins de leurs familles, ce qui contribuera à assurer le développement économique de la région et une plus grande stabilité.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 9 et d'autres objectifs







## OBJECTIF 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

L'Objectif 10 vise à réduire les inégalités de revenu ainsi que celles fondées sur l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion ou le statut économique, tant au sein des pays qu'entre eux. Il traite aussi des questions liées à la représentation et à l'aide au développement.

Il a été démontré que la mise en place d'infrastructures réduisait les inégalités au sein des pays. Pour les plus démunis, un meilleur accès aux infrastructures peut améliorer la santé et le bien-être, car elles assurent des services de base fiables et donnent aux individus des moyens de subsistance et des perspectives économiques. Les infrastructures bâties, notamment les abris, les installations de gouvernance locale ainsi que les réseaux d'alimentation en énergie, en eau et de traitement des déchets, devraient être conçues pour cibler les segments particulièrement vulnérables de la société.

L'Objectif 5 donne un exemple du rôle potentiel des infrastructures dans l'autonomisation des groupes défavorisés : en raison des rôles traditionnels assignés aux hommes et aux femmes, les tâches domestiques, telles qu'aller chercher du combustible et de l'eau, peuvent dans certaines régions restreindre les perspectives éducatives ou

économiques des femmes et des filles. Cet obstacle peut être levé par le développement de sources d'énergies modernes ou d'infrastructures d'alimentation en eau ou, à défaut, par des moyens de transports efficaces permettant la prestation de ces services directement aux collectivités et aux ménages.

Les infrastructures peuvent également réduire les inégalités entre les pays en encourageant les flux financiers, par l'entremise d'investissements étrangers, vers les régions qui en ont le plus besoin. Un pays attire davantage d'investissements lorsqu'il dispose de systèmes d'infrastructures de qualité et résilients, qui réduisent les coûts des activités économiques et facilitent les activités productives et commerciales des investisseurs<sup>30, 31</sup>. Les méthodes de paiement numérique sont, pour les migrants, des moyens plus efficaces d'envoyer des fonds aux membres de leur famille dans leur pays d'origine<sup>32</sup>.

| Cibles de l'Objectif 10 sur lesquelles les infrastructures ont une influence                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Liens avec le secteur des infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>10.1</b> D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national                                                                                                                                                                                |       |
| <b>10.2</b> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre                                                                            |                                                                                                                                                                                 |
| <b>10.3</b> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                 |
| <b>10.4</b> Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>10.5</b> Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>10.6</b> Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>10.7</b> Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>10.b</b> Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux |       |
| <b>10.c</b> D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



©UNOPS/Claude-André Nadon

## PROJET : PROJET DE RECONSTRUCTION LOCALE

**Lieu :** Haïti | **Durée :** 2011 - 2017 | **Partenaires :** gouvernement d'Haïti, OIM, OIT, PNUD

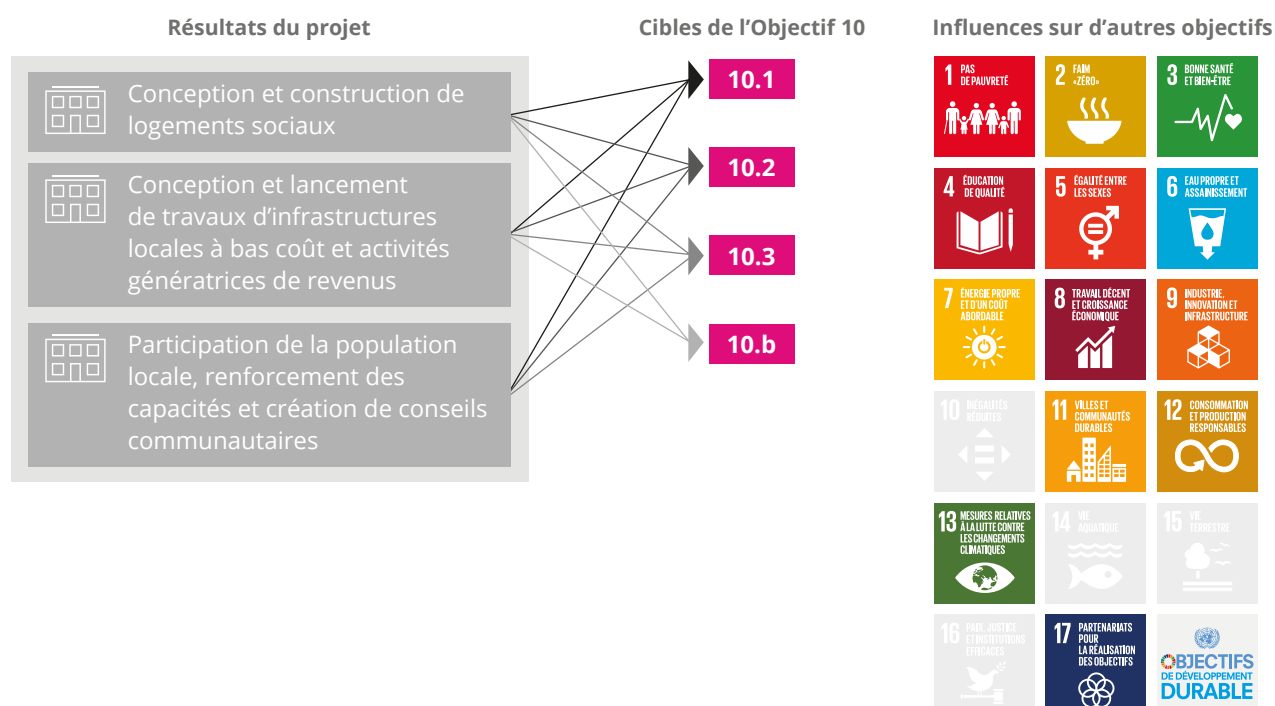
### Description du projet

Après le tremblement de terre de 2010 qui a fait plus de 220 000 victimes et plus d'un million de personnes déplacées en Haïti, l'UNOPS a été chargé de la conception et de la construction de logements sociaux et de la réalisation de travaux d'infrastructures dans huit quartiers de Port-au-Prince : Bois Patate, Fort National, Jean Baptiste, Morne Ebo, Morne Hercule, Morne Lazarre, Nerette et Villa Rosa.

L'UNOPS était responsable de la réparation et de la reconstruction de logements endommagés pour les mettre aux normes relatives à la réduction des risques. L'organisation était également responsable de l'amélioration d'infrastructures locales telles que des

installations sanitaires et de gestion des déchets, des chemins piétonniers, des installations d'approvisionnement en eau potable et d'autres services publics. Au total, 615 nouveaux logements ont été construits et 2000 logements ont été réhabilités. Le projet a permis de créer plus de 15 000 jours de travail et l'UNOPS a engagé 95 pour cent de sa main-d'œuvre au sein de la communauté locale. Soucieux d'assurer la durabilité de ce projet, l'UNOPS a toujours assuré la participation des résidents par des formations aux travaux d'entretien et par la création de conseils communautaires responsables de l'alimentation en eau et en électricité, de la gestion des déchets et de l'assainissement, et des frais qui en découlent.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 10 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale habite en ville. D'ici à 2030, on prévoit que 6 personnes sur 10 seront des citoyens. Malgré de nombreux problèmes de planification, les villes permettent de réaliser des économies d'échelle à plusieurs niveaux, dont la fourniture de biens, de services et de transport. Grâce à une planification et à une gestion cohérente et tenant compte des risques, les villes peuvent devenir des incubateurs d'innovation et de croissance, ainsi que des moteurs du développement durable.

Comme la superficie des zones urbaines devrait être 2.5 fois plus grande d'ici à 2050<sup>33</sup>, il faudra mettre en œuvre une vaste planification intersectorielle des infrastructures urbaines<sup>34</sup> pour assurer les services de base<sup>35</sup> aux citoyens. Il s'agit notamment des installations liées à la santé, à l'éducation, au logement et à d'autres secteurs nécessitant de l'énergie, de l'eau, des réseaux de transport et de communication numérique, sans oublier des infrastructures efficaces de gestion des déchets.

Les nouvelles infrastructures urbaines doivent être construites pour être sûres et abordables pour leurs habitants. Grâce aux technologies numériques en plein essor, les systèmes de transport peuvent être conçus pour réduire le nombre d'accidents de la route, tandis que les transports publics et les installations d'assainissement

peuvent être développés pour apporter des solutions plus sûres et accessibles à tous<sup>36</sup>. La qualité de l'air, qui est liée aux émissions des secteurs de l'énergie et des transports ainsi qu'à la gestion municipale des déchets et des eaux usées, nécessite l'attention particulière des villes afin de réduire ou d'éliminer les effets néfastes sur la santé<sup>37</sup>.

Dans le contexte des changements climatiques, et compte tenu des coûts économiques et sociaux qui sont en jeu, la résilience doit être intégrée aux infrastructures urbaines essentielles, nouvelles ou non, dans tous les secteurs, comme le souligne le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe<sup>38</sup>. Des infrastructures adaptées aux risques d'inondations apportent une protection supplémentaire au patrimoine culturel des villes<sup>39</sup>.

| Cibles de l'Objectif 11 sur lesquelles les infrastructures ont une influence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Liens avec le secteur des infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11.1</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |
| <b>11.2</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>11.3</b> Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |       |
| <b>11.4</b> Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>11.5</b> D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable                                                                                                                                                        |       |
| <b>11.6</b> D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                            |
| <b>11.7</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                 |
| <b>11.a</b> Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       |
| <b>11.b</b> D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux |       |
| <b>11.c</b> Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                 |

\* La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.



©UNOPS

## PROJET : REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE RIVERTON

**Lieu :** Jamaïque | **Durée :** 2015 - 2016 | **Partenaires :** gouvernements de la Jamaïque et du Mexique

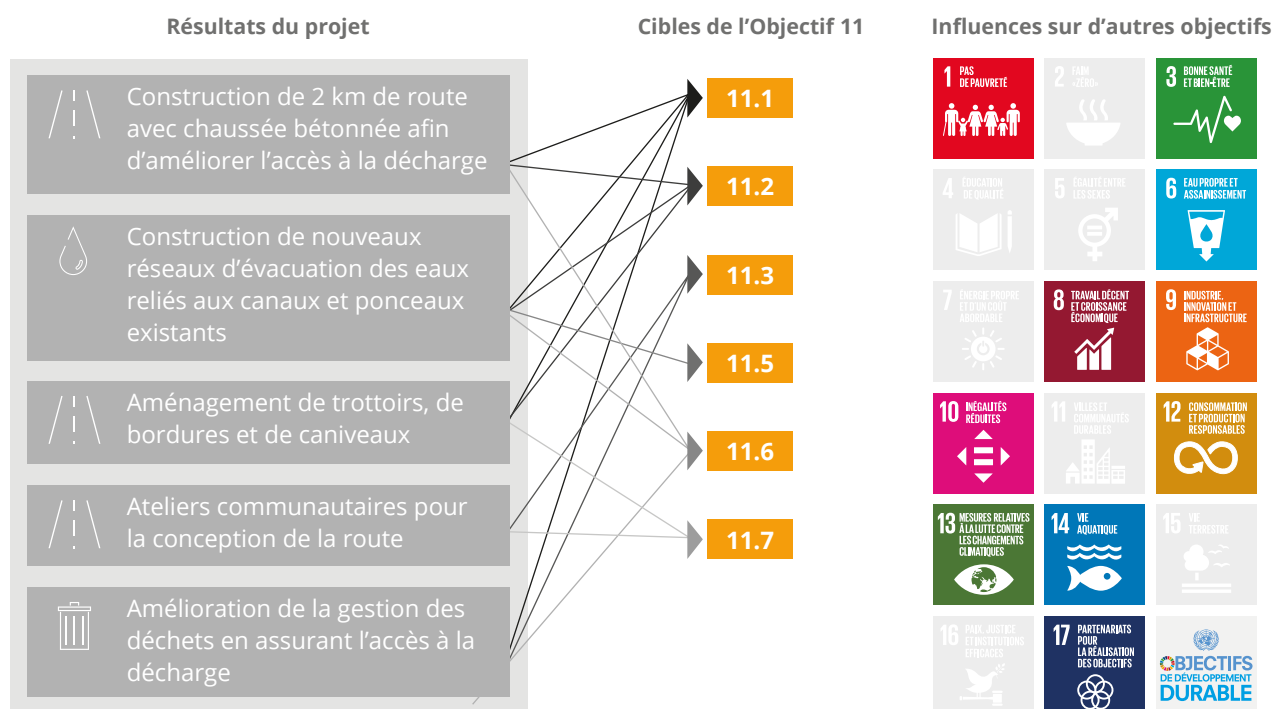
### Description du projet

L'UNOPS a conçu et construit la Riverton Road, une route d'environ 2 km entre la ville de Riverton et la décharge municipale. L'objectif était d'améliorer l'efficacité de la collecte des ordures ménagères des zones urbaines en améliorant l'accès aux installations d'élimination. L'amélioration des conditions de circulation a permis aux camions à bennes de faire plus de voyages vers la décharge. La route a été aménagée avec une chaussée en béton, des trottoirs et un réseau fonctionnel d'évacuation des eaux.

La poussière soulevée sur cette route sans revêtement causait des problèmes respiratoires, et un système de

drainage inadéquat engendrait des risques d'inondations et de maladies transmises par l'eau. La construction de la route bétonnée a eu des effets positifs sur la santé et l'environnement des habitants de la ville. Une approche à haute intensité de main-d'œuvre a été adoptée, ce qui a permis d'assurer la participation de la population de Riverton. En créant près de 300 emplois, le projet a stimulé le développement économique local. De surcroît, à chaque voyage, les camions livrent de la ferraille aux propriétaires de petites entreprises locales, ce qui leur sert de source de revenus.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 11 et d'autres objectifs





**12** CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES


## OBJECTIF 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

La croissance et le développement durables impliquent de réduire à son minimum l'utilisation des ressources naturelles et des substances toxiques, la production de déchets et l'émission de polluants tout au long des cycles de production et de consommation. L'Objectif 12 soutient des modes de consommation et de production plus durables par l'intermédiaire de diverses mesures, notamment des politiques et accords internationaux précis concernant la gestion des substances toxiques pour l'environnement.

La consommation et la production dépendent d'un approvisionnement continu en ressources, notamment en énergie et en eau, ainsi que du traitement des déchets rejetés dans l'air, l'eau et le sol. Redéfinir ces processus pour réduire l'utilisation des ressources et limiter autant que possible les incidences sur l'environnement nécessite des changements fondamentaux dans notre manière de concevoir, de construire et d'utiliser les systèmes d'infrastructures<sup>40</sup>.

Présent à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement, le gaspillage alimentaire représente un tiers du total des aliments destinés à la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes par an<sup>41</sup>. Assurer une réfrigération adéquate tout au long du processus de production, rationaliser le transport des produits alimentaires et employer les technologies numériques pour améliorer les choix de production et de consommation peuvent

contribuer à limiter ces pertes<sup>42</sup>.

Utiliser les moyens de communications numériques peut influencer les comportements et réduire les effets de la consommation sur l'environnement. Compte tenu de l'utilisation à grande échelle des ordinateurs et des téléphones portables, Internet peut mobiliser des ressources précieuses afin d'encourager des changements de comportement, et ainsi promouvoir la réduction de la consommation d'énergie, le recyclage et une sensibilisation globale au développement durable<sup>43</sup>. Ces ressources peuvent aussi être intégrées aux programmes scolaires ou aux campagnes pour le tourisme durable. Le remplacement de plus en plus fréquent des réunions en personne par des appels téléphoniques, vidéo ou Internet peut contribuer à réduire la congestion routière et les émissions dues aux transports.

### Cibles de l'Objectif 12 sur lesquelles les infrastructures ont une influence Liens avec le secteur des infrastructures

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>12.1</b> Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement                                                                                    |       |
| <b>12.2</b> D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles                                                                                                                                                                                                                       |       |
| <b>12.3</b> D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récoltes                 |                                                                                            |
| <b>12.4</b> Parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement                                                           |                                                                                            |
| <b>12.5</b> D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation                                                                                                                                                                                                    |                                                                                            |
| <b>12.6</b> Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>12.7</b> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques nationales                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>12.8</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>12.a</b> Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>12.b</b> Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>12.c</b> Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

\* La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.





©UNOPS

## PROJET : CENTRE DE COMMUNICATION SUR LE CLIMAT

**Lieu :** Indonésie | **Durée :** 2012 - 2013 | **Partenaires :** gouvernement de la Norvège, UNESCO, UNORCID

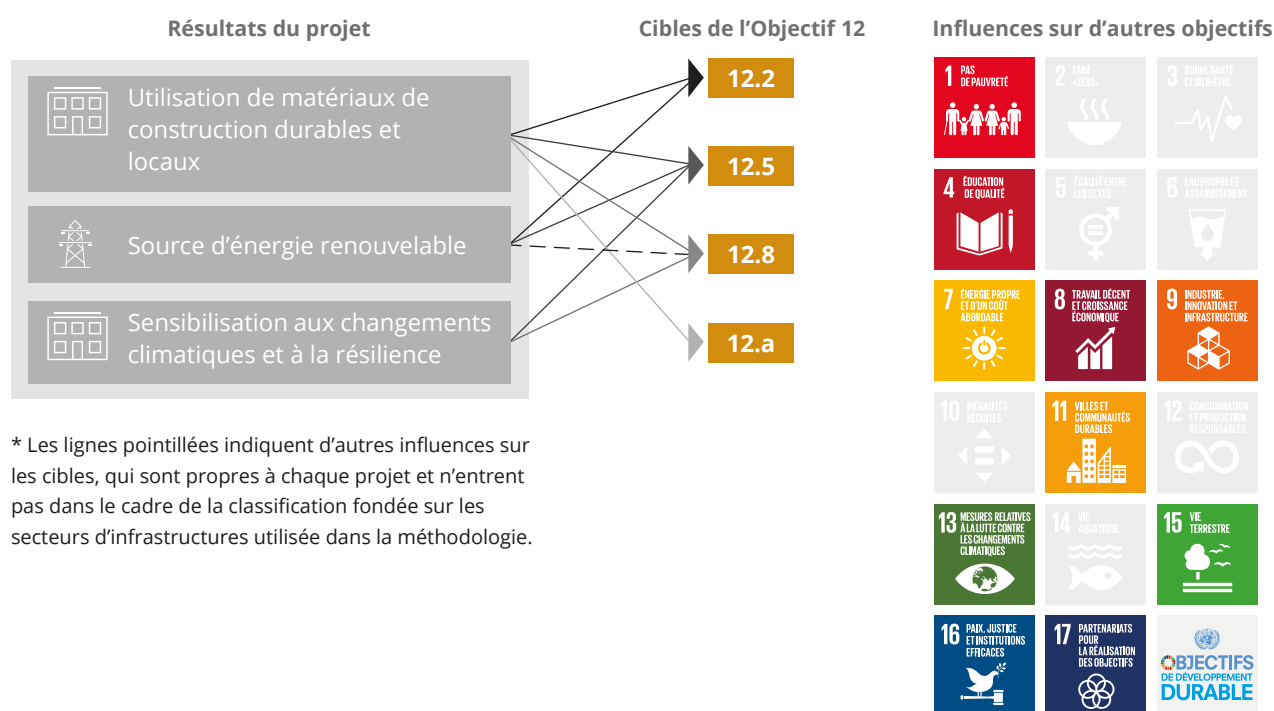
### Description du projet

L'UNOPS a construit le Centre de communication sur le climat dans le village de Buntoi, en Indonésie, en utilisant des matériaux naturels et une main-d'œuvre locale. Le bambou a été largement utilisé pour la construction, avec de grandes tiges formant la charpente et la toiture du bâtiment. Par ailleurs, le centre est entièrement alimenté à l'énergie solaire.

L'objectif du centre est de contribuer à la lutte contre la déforestation massive et les émissions de gaz à effet de

serre dans la province de Kalimantan, sur l'île de Bornéo, qui sont dues à une exploitation forestière intensive et à des pratiques agricoles non durables. Le centre a prévu un espace à l'intention des populations locales pour qu'elles bénéficient de la diffusion de connaissances mondiales sur les questions climatiques, afin d'accroître leur résilience aux changements climatiques. Le centre participe également à la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et contribue à la préservation des zones humides indonésiennes.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 12 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Les changements climatiques représentent la plus grande des menaces pour le développement. Leurs répercussions, inédites et multiples, touchent de manière disproportionnée les personnes pauvres ou vulnérables. L'Objectif 13 appelle à agir d'urgence non seulement pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, mais aussi pour renforcer la résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles.

Les efforts déployés pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, tels qu'établis par le Cadre de Sendai en 2015, soulignent la nécessité d'investir davantage et d'améliorer la préparation aux catastrophes et la résilience aux aléas climatiques<sup>44</sup>. À cette fin, la planification des infrastructures dans tous les secteurs doit être intégrée dans les politiques nationales pour veiller à ce que les populations les plus vulnérables ne subissent pas de manière disproportionnée les effets des changements climatiques.

Dans les régions côtières et les petits États insulaires, la montée du niveau de la mer et la fréquence accrue des ondes de tempête nécessitent la mise en place de vastes infrastructures de gestion des risques d'inondation pour réduire l'exposition aux risques liés à l'eau. Les systèmes liés à l'énergie, à l'eau et à la gestion des déchets doivent

être conçus pour permettre aux populations touchées de continuer à bénéficier des services de base en cas de catastrophe, notamment d'un accès à du carburant et d'un assainissement adapté, ce qui réduira l'incidence des épidémies et d'autres risques sociaux. Si les infrastructures essentielles d'une région, notamment les logements, subissent d'importants dégâts, des réseaux de transport seront indispensables pour apporter une aide d'urgence pendant le processus de relèvement.

En plus de fournir des moyens d'alerte rapide, les systèmes de données numériques renforcent les capacités nationales, car ils les aident à mieux comprendre les risques de catastrophe et à améliorer leurs interventions grâce à la collecte de données, la recherche et la sensibilisation du public.

### Cibles de l'Objectif 13 sur lesquelles les infrastructures ont une influence

### Liens avec le secteur des infrastructures

- 13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat



- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale



- 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



- 13.b** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés





©UNOPS

## PROJET : INFRASTRUCTURES RÉSISTANTES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

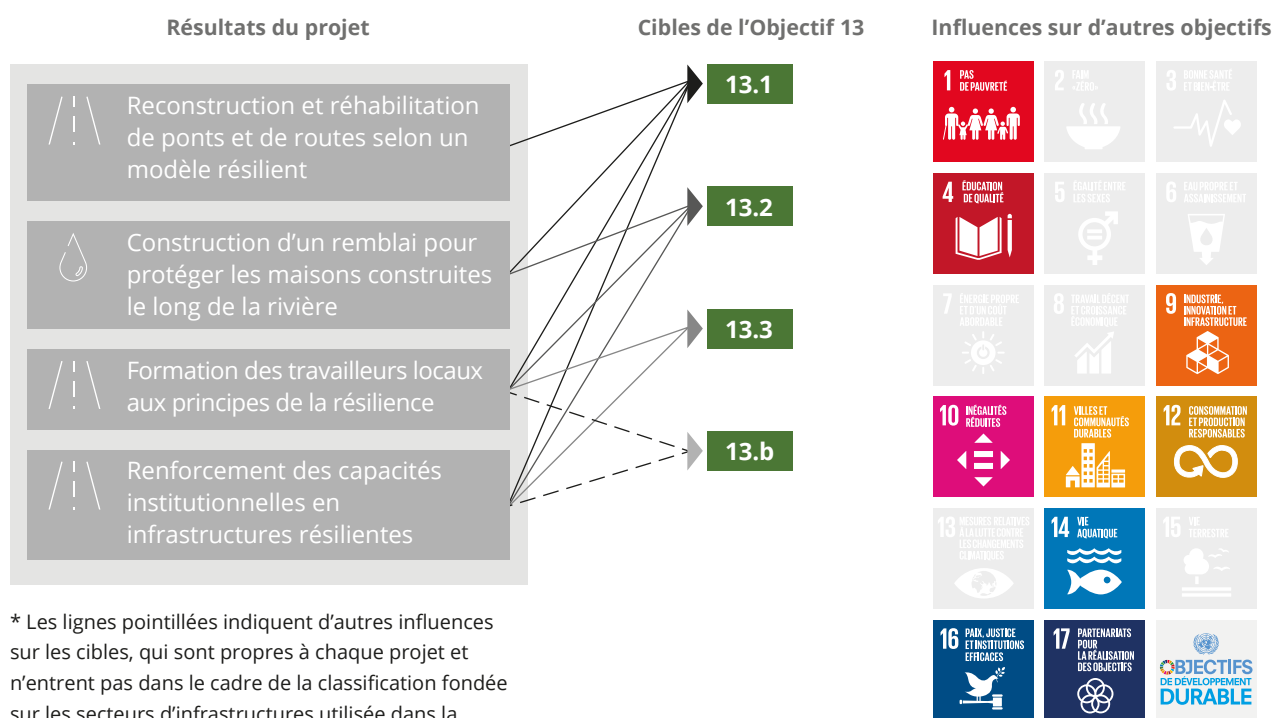
**Lieu :** Saint-Vincent-et-les Grenadines | **Durée :** 2016 - 2020 | **Partenaires :** gouvernements de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Mexique

### Description du projet

L'UNOPS a réalisé un projet de reconstruction à la suite de la tempête et des inondations de 2013 qui ont gravement endommagé les infrastructures du petit État insulaire en développement de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Le projet était axé sur la construction d'infrastructures qui peuvent servir à atténuer les effets des changements climatiques. Cela comprend la reconstruction d'un pont principal et de trois ponts secondaires pour relier les populations du nord de l'île à la capitale, située au sud, et leur donner ainsi accès à divers services. L'UNOPS a également réparé 1.5 km de route et installé un système de protection contre les crues afin de protéger les

habitations construites sur les berges de la rivière à Spring Village. Toutes les infrastructures ont été reconstruites ou réhabilitées en mettant l'accent sur une conception résiliente et la participation de la population locale. Le pont principal, par exemple, a été conçu pour résister à un ouragan de catégorie 5. Ce pont peut aussi servir de chemin d'évacuation d'urgence en cas de phénomènes météorologiques extrêmes. L'UNOPS a embauché des travailleurs locaux et les a formés aux principes de la construction résiliente et a également assuré le renforcement des capacités des fonctionnaires du ministère des Transports.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 13 et d'autres objectifs



OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE





## OBJECTIF 14 : CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partout dans le monde, les océans, les mers et les ressources marines sont essentiels au bien-être et au développement socioéconomique des peuples. Ils constituent des sources de revenus, des moyens de subsistance et apportent les avantages de la pêche, du tourisme et d'autres secteurs, tout en régulant l'écosystème planétaire en absorbant la chaleur et le dioxyde de carbone présents dans l'atmosphère. Les océans et les zones littorales sont toutefois très vulnérables à la dégradation de l'environnement, à la surpêche, aux changements climatiques et à la pollution.

L'élimination de la pollution des océans, des mers et des zones marines impose de prendre des mesures dans l'ensemble des secteurs d'infrastructures : relier les villes et les villages aux stations d'épuration afin d'empêcher les rejets non traités dans les cours d'eau ; construire des usines adaptées aux déchets solides et au recyclage afin de mettre un terme aux rejets de plastiques et d'autres déchets ; tenir compte de l'érosion du littoral dans les plans de gestion des risques d'inondation ; et réglementer le transport maritime et la pollution causée par les carburants, qui sont une source majeure de pollution marine<sup>45</sup>.

Sur le plan de la biodiversité, l'abandon à l'échelle mondiale des combustibles fossiles au profit d'infrastructures énergétiques à faible émission de carbone est nécessaire pour lutter contre l'acidification des océans, qui, en réduisant la présence des carbonates dans l'eau de mer, perturbe des éléments majeurs du réseau alimentaire marin<sup>46</sup>. Enrayer la perte continue

de biodiversité causée par la surpêche peut également passer par un usage croissant des technologies numériques telles que le suivi par satellite et la télésurveillance, afin de garantir la traçabilité des pêches et l'application de sanctions, conformément aux traités internationaux<sup>47</sup>. Ces mesures sont nécessaires pour préserver les moyens de subsistance des petits pêcheurs, qui tirent également parti des infrastructures liées à l'énergie, aux transports et au numérique pour commercialiser leurs produits.

La conservation des océans et de leurs ressources nécessite une gouvernance participative et effective par l'intermédiaire de la coopération internationale. Les communications et les technologies numériques peuvent contribuer au transfert de connaissances et au partage de l'information, nécessaires à la mise en relation de l'application des mesures et des politiques entre les différents partenaires internationaux.

### Cibles de l'Objectif 14 sur lesquelles les infrastructures ont une influence Liens avec le secteur des infrastructures

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                       |                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments                                                                                                                                                                  |  |  |
| <b>14.2</b> D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans                                                                             |                                                                                       |  |
| <b>14.3</b> Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux                                                                                                                                                                                                                        |  |  |
| <b>14.4</b> D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal |                                                                                       |  |
| <b>14.5</b> D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles                                                                                                                                                                        |  |  |
| <b>14.6</b> D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée                                                                                                                                                                                 |                                                                                       |  |
| <b>14.7</b> D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme                                                                                   |                                                                                       |  |
| <b>14.a</b> Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement                                                                                               |                                                                                       |  |
| <b>14.b</b> Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |
| <b>14.c</b> Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer                                                                                                                                                       |                                                                                       |  |

\*La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.





©UNOPS

## PROJET : PROGRAMME DE GESTION DES DÉCHETS

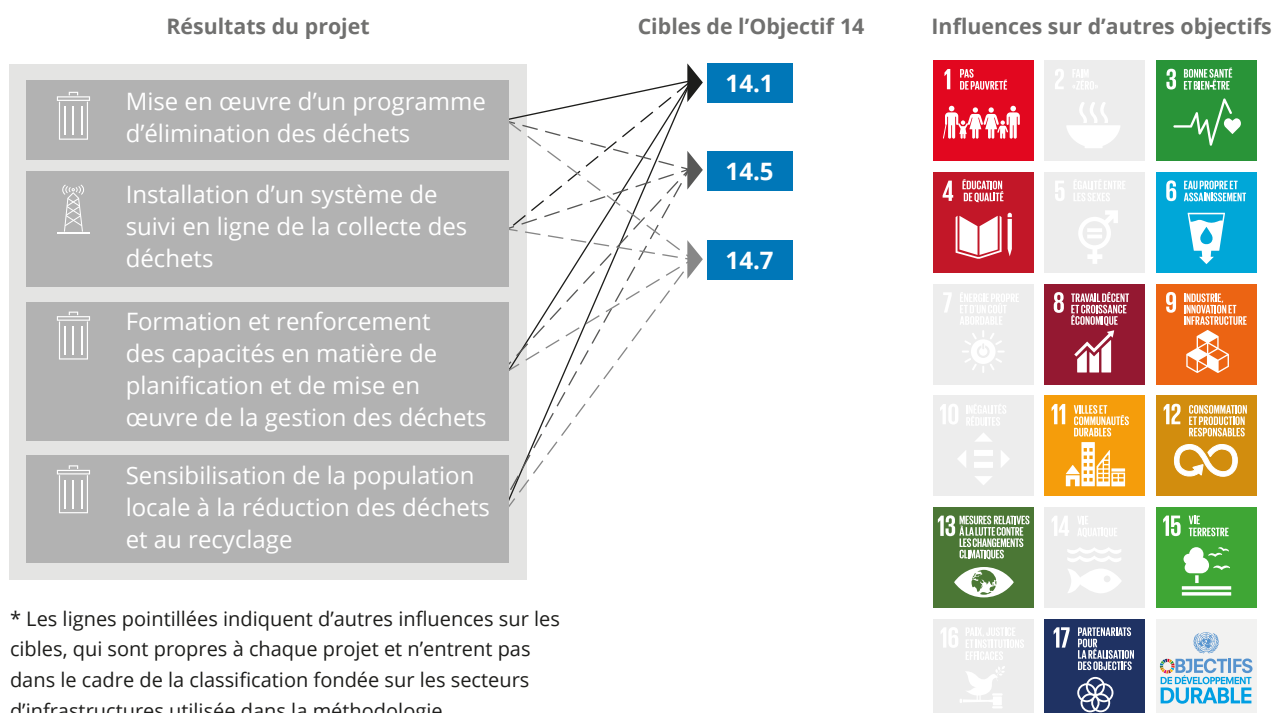
**Lieu :** Sri Lanka | **Durée :** 2011 - 2017 | **Partenaires :** Conseil municipal de Kattankudy, Mobitel Sri Lanka, Union européenne

### Description du projet

L'UNOPS a mis sur pied un programme de gestion durable des déchets à Kattankudy, une ville côtière de la province de l'est de Sri Lanka. Avant la mise en œuvre du programme, la lagune de Kattankudy et ses environs servaient de décharge au conseil municipal, en raison de l'absence de zone officielle d'élimination des déchets et de plan durable de gestion des déchets. L'UNOPS a apporté son concours pour la planification et la gestion des infrastructures, des financements et des activités, en plus d'avoir soutenu la mise en place d'un système de suivi en ligne de la collecte des déchets.

L'UNOPS s'est associé à l'un des principaux fournisseurs de services de téléphonie mobile pour installer un système de suivi moderne du ramassage des déchets contribuant à optimiser le processus de collecte. Par ailleurs, 45 000 résidents ont été sensibilisés aux méthodes de tri et de réduction des déchets, de fabrication de compost et de génération de revenus. Ils ont aussi été sensibilisés aux risques liés à une mauvaise manipulation des déchets et, surtout, au concept des 3 R : « réduire, réutiliser et recycler ». Enfin, dans le but d'améliorer la viabilité économique du programme, des activités génératrices de revenus ont aussi été menées.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 14 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 15 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la diversité des formes de vie terrestres nécessite des efforts ciblés visant à protéger et à restaurer les écosystèmes, terrestres ou autres, en veillant à leur conservation et à leur exploitation durable. L'Objectif 15 met expressément l'accent sur la gestion durable des forêts, l'arrêt et l'inversion de la dégradation des terres et du milieu naturel, la lutte contre la désertification et l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité.

Les infrastructures peuvent contribuer à promouvoir des pratiques durables de gestion des terres et des forêts afin de lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la perte de biodiversité dans un ensemble de biomes, notamment les zones humides, les montagnes, les forêts et les terres arides. Une protection appropriée contre les risques d'inondation peut réduire le risque de dégradation des terres, tandis que l'électrification des communautés locales, grâce à la production d'énergie renouvelable, peut fournir une source d'énergie durable qui ne repose pas sur l'utilisation de biocarburants solides, et ainsi freiner la déforestation. Les

infrastructures de transport, telles que les routes, peuvent être conçues pour réduire autant que possible leurs effets sur les écosystèmes terrestres, telles que la destruction et la fragmentation de l'habitat. La mise en place d'infrastructures permettant une gestion appropriée des déchets et des eaux usées peut éliminer la contamination ou la pollution. Grâce aux technologies numériques, la télésurveillance à l'aide de dispositifs électroniques peut fournir les informations nécessaires pour lutter contre le braconnage et le commerce lucratif de produits illicites d'espèces sauvages<sup>48</sup>.

### Cibles de l'Objectif 15 sur lesquelles les infrastructures ont une influence Liens avec le secteur des infrastructures

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>15.1</b> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux |                                                                             |
| <b>15.2</b> D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial                                                                                                       |                                                                             |
| <b>15.3</b> D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres                                                          |                                                                             |
| <b>15.4</b> D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable                                                                                                                                  |                                                                             |
| <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction                                                                                               |                                                                             |
| <b>15.7</b> Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande                                                                                                                               |                                                                             |
| <b>15.8</b> D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires                                                                   |                                                                             |
| <b>15.9</b> D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité                                                                                                | Cible intégrée pour les résultats et les influences spécifiques aux projets |
| <b>15.c</b> Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance                                                                                  |                                                                             |



©UNOPS

## PROJET : GESTION DES EAUX USÉES

Lieu : Sri Lanka | Durée : 2014 - 2017 | Partenaires : ministère de la Santé de Sri Lanka, Union européenne

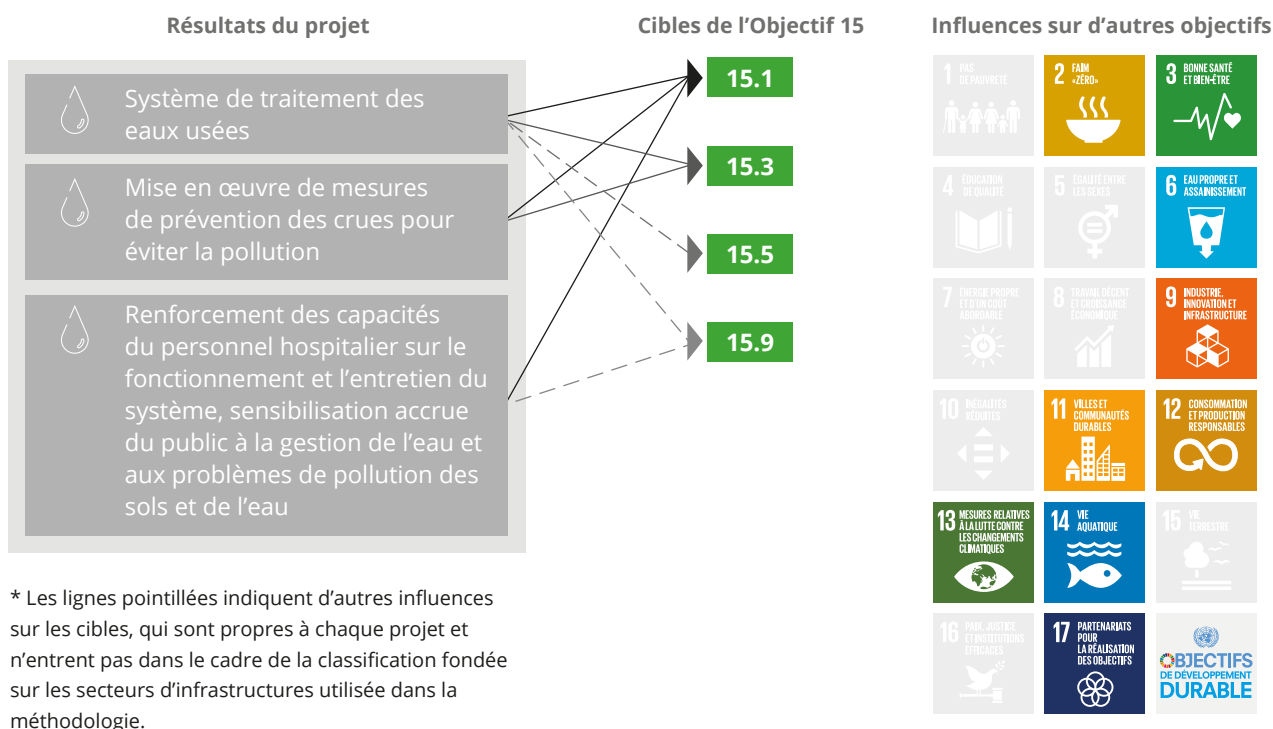
### Description du projet

L'UNOPS a installé un système de collecte et de traitement des eaux usées à l'hôpital régional de Vavuniya. Le projet avait pour objectifs de prévenir le rejet d'eaux usées à proximité de l'hôpital et d'éliminer la contamination des eaux superficielles et souterraines utilisées pour la consommation humaine et l'irrigation. Le projet a créé un environnement plus sain pour les 6800 patients quotidiens de l'hôpital et les plus de 400 000 personnes vivant dans la région du bassin versant.

Il a permis de mettre hors service 150 fosses septiques obstruées ou endommagées, qui polluaient les eaux

souterraines et nécessitaient qu'une équipe de pompage fasse six voyages quotidiens, équipée d'un camion de pompage de 6 m<sup>3</sup>, vers un site d'élimination situé à 12 km. Le nouveau système a également été connecté à plus de 500 conduites d'eaux usées qui se déversaient auparavant dans les eaux de surface environnantes servant à l'irrigation agricole. Le système final comporte un réseau simplifié d'assainissement, trois grandes fosses septiques centralisées, des égouts sans matières solides et des étangs de stabilisation. Le système ne requiert qu'un seul élément mobile, aucune source d'électricité et aucun traitement chimique coûteux. Son utilisation et son entretien sont ainsi plus simples et abordables.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 15 et d'autres objectifs





## OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives fondées sur le respect des droits humains, de l'état de droit ainsi que sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. L'élimination de la violence et des conflits armés doit aller de pair avec un renforcement institutionnel à tous les échelons des gouvernements ainsi qu'un accès universel à la justice, à l'information et à d'autres libertés fondamentales.

Des initiatives ciblées en matière d'infrastructures peuvent contribuer à réduire la violence, les conflits et la criminalité dans toutes les sociétés. Par exemple, la généralisation de l'électrification peut être un pas vers une sécurité renforcée au sein des communautés locales, à l'image du pouvoir dissuasif de l'éclairage public sur la violence. La bonne condition des routes et des voies d'eau navigables peut permettre l'intervention rapide des forces de l'ordre en cas d'urgences ou de crimes<sup>49</sup>. Si les technologies numériques peuvent donner lieu à des délits plus complexes, par exemple la cybercriminalité et les flux financiers illicites, elles apportent également les outils nécessaires pour les combattre<sup>50</sup>. Dans certaines régions, les infrastructures ont parfois été détruites par des guerres ou des conflits ; la reconstruction est alors une étape essentielle du rétablissement de la paix et de l'ordre pour

les populations touchées. La construction de commissariats, de tribunaux et de prisons dans le respect des normes adéquates renforce l'application de la loi et l'accès à la justice.

Toutefois, l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives ne saurait non plus se passer d'institutions fortes et efficaces. Assurer une prise de décisions participative exige de donner aux populations, notamment aux populations vulnérables, accès à des institutions de gouvernance à tous les niveaux. Cet accès peut être subordonné à l'amélioration des moyens de transport pour que, par exemple, tous les citoyens puissent exercer leur droit de vote. Il est également possible de faciliter l'accès et la transparence grâce aux infrastructures de communication numérique, car elles assurent une diffusion plus large de l'information et instituent des forums en ligne aux fins de consultation publique<sup>51</sup>.

### Cibles de l'Objectif 16 sur lesquelles les infrastructures ont une influence Liens avec le secteur des infrastructures

|              |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                             |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>16.1</b>  | Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                        |
| <b>16.2</b>  | Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                        |
| <b>16.3</b>  | Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                        |
| <b>16.4</b>  | D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |   |
| <b>16.5</b>  | Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                        |
| <b>16.6</b>  | Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux                                                                                                                                     |      |                                                                                        |
| <b>16.7</b>  | Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |   |
| <b>16.8</b>  | Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |   |
| <b>16.9</b>  | Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                        |
| <b>16.10</b> | Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                        |
| <b>16.a</b>  | Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                        |
| <b>16.b</b>  | Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                        |

\* La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.





©UNOPS

## PROJET : CONSTRUCTION D'UNE PRISON DE HAUTE SÉCURITÉ

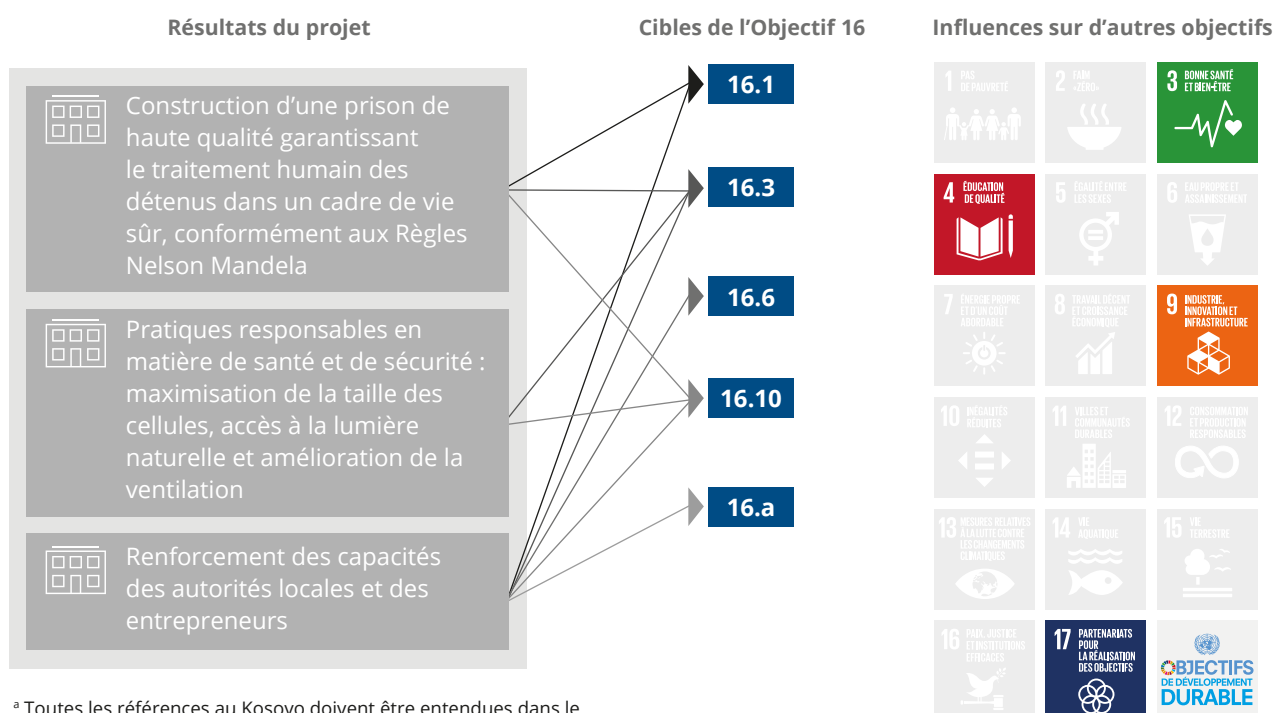
**Lieu :** Kosovo<sup>a</sup> | **Durée :** 2009 - 2012 | **Partenaires :** gouvernement du Kosovo, Union européenne

### Description du projet

Au Kosovo, l'UNOPS a dirigé la construction, conforme aux normes internationales, d'une prison de haute sécurité pouvant accueillir 300 détenus. Le bâtiment a été conçu pour accueillir des détenus dont l'évasion menacerait l'ordre public ou la sécurité nationale. L'UNOPS a supervisé la construction de la prison, y compris l'examen des plans dessinés par un entrepreneur local, et a fourni un appui en matière d'achats et de gestion de projets. Le projet comprenait aussi une formation du personnel de l'établissement et des indications sur les opérations d'entretien au cours de la première année d'exploitation afin de réduire les frais d'entretien et d'assurer la viabilité à long terme de cet établissement pénitentiaire. Ce projet

a permis la construction de 16 bâtiments et zones de travail, notamment des lieux de détention, des entrepôts, des installations médicales et éducatives et des ateliers de réadaptation. La mise en œuvre du projet a respecté des critères plus stricts que les normes internationales minimales pour les établissements pénitentiaires, par la maximisation de la taille des cellules, l'accès à la lumière naturelle, à une meilleure ventilation et à des services sociaux. L'entrepreneur local a par ailleurs été formé à la planification et la gestion des activités, ainsi qu'à l'assurance de la qualité, aux mesures de sécurité et aux techniques de gestion de l'environnement.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 16 et d'autres objectifs



<sup>a</sup> Toutes les références au Kosovo doivent être entendues dans le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.



## OBJECTIF 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

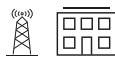
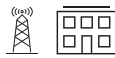
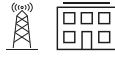
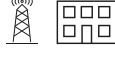
La réalisation des ambitieux objectifs du Programme 2030 ne pourra se faire sans un partenariat mondial revitalisé et renforcé, réunissant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et d'autres acteurs, et mobilisant toutes les ressources disponibles.

Le renforcement des partenariats pour la réalisation des Objectifs de développement durable à l'échelle nationale ou internationale nécessite des infrastructures capables de faciliter l'intégration par le partage de l'information, le transfert des connaissances et le renforcement des capacités<sup>52</sup> ; elles regroupent divers types d'infrastructures, y compris les infrastructures liées à la gouvernance, à l'éducation et à l'économie. Les cibles de cet objectif peuvent aussi largement bénéficier de réseaux de transport et de communications numériques capables de réunir les parties prenantes et de tirer profit des partenariats mondiaux pour mettre en œuvre plus efficacement des politiques de développement durable.

Au niveau national, la mobilisation des ressources pour les pays en développement peut exploiter les technologies numériques,

notamment pour simplifier le recouvrement de l'impôt, permettant aux gouvernements de lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

Le renforcement de l'intégration commerciale par l'accès à des marchés internationaux peut être facilité par la construction de ports et d'aéroports ainsi que de réseaux routiers et ferroviaires les reliant aux producteurs locaux<sup>53</sup>. Ces infrastructures peuvent surmonter des obstacles précis dans les pays enclavés, les petits États insulaires ou les zones rurales. Par la mise en commun des technologies et la formation aux compétences techniques décrites dans l'Objectif 4, les pays peuvent accroître la valeur ajoutée de la production locale tout en développant et en exploitant des technologies écologiques adaptées aux contextes locaux.

| Cibles de l'Objectif 17 sur lesquelles les infrastructures ont une influence |                                                                                                                                                                                                       | Liens avec le secteur des infrastructures                                             |  |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 17.1                                                                         | Améliorer, notamment grâce à l'aide aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités de collecte de l'impôt et d'autres recettes                 |   |  |
| 17.5                                                                         | Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés                                                                                  |  |  |
| 17.6                                                                         | Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs                                             |  |  |
| 17.7                                                                         | Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement                                                        |  |  |
| 17.8                                                                         | Faire en sorte que le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays les moins avancés soit pleinement opérationnel                                   |  |  |
| 17.9                                                                         | Apporter un soutien accru pour assurer le renforcement efficace des capacités des pays en développement visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable                                |  |  |
| 17.10                                                                        | Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable                                                                                         |  |  |
| 17.11                                                                        | Accroître les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales                                             |  |  |
| 17.12                                                                        | Permettre l'accès de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent                                                                                            |  |  |
| 17.13                                                                        | Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques                                                                               |  |  |
| 17.14                                                                        | Renforcer la cohérence des politiques de développement durable                                                                                                                                        |  |  |
| 17.15                                                                        | Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable                 |  |  |
| 17.16                                                                        | Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable en mobilisant et en partageant des savoirs, des technologies et des ressources financières                                             |  |  |
| 17.17                                                                        | Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile                                                                           |  |  |
| 17.18                                                                        | Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes         |  |  |
| 17.19                                                                        | Tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités |  |  |

\* La formulation des cibles du tableau ci-dessus a été simplifiée, faute de place.



©Magnum Photos/Newsha Tavakolian

## PROJET : CENTRE D'INFORMATION POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES

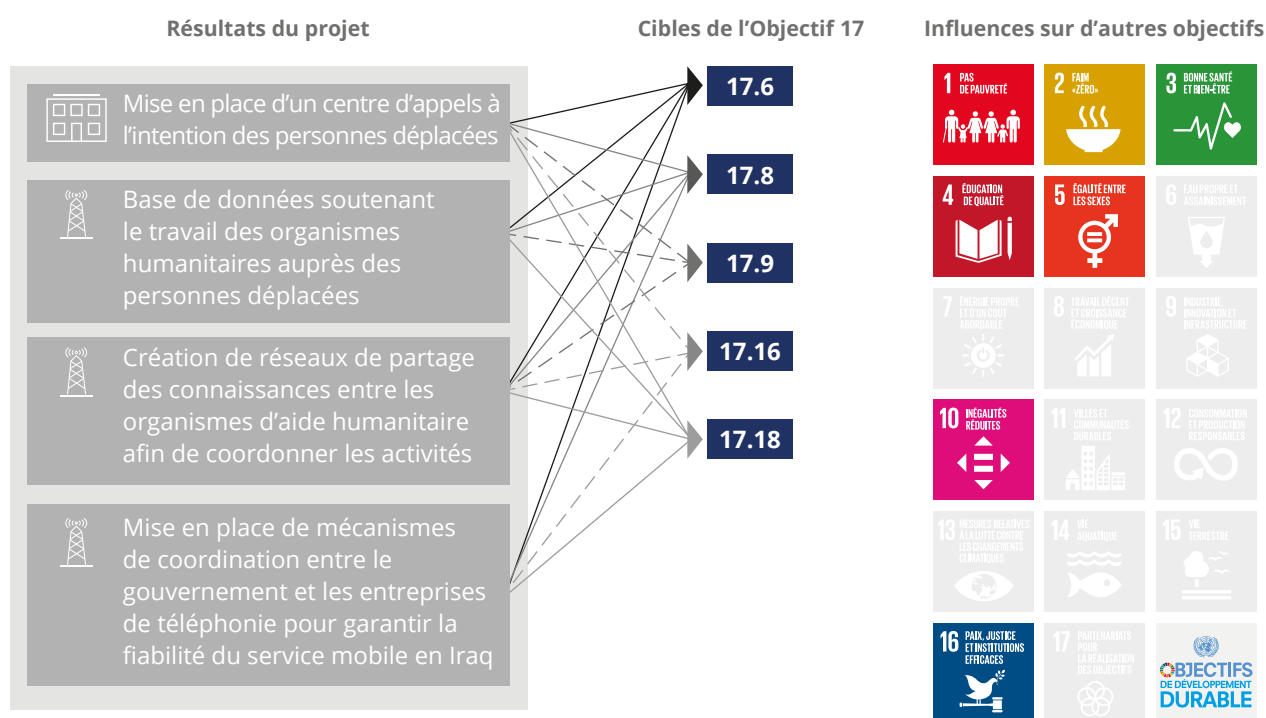
**Lieu :** Iraq | **Durée :** 2015 - en cours | **Partenaires :** multiples organismes des Nations Unies et d'aide humanitaire

### Description du projet

L'UNOPS a mis en place le Centre de renseignements pour les personnes déplacées pour le compte de partenaires mondiaux, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds humanitaire commun pour l'Iraq, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordonnatrice résidente et coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies en Iraq, l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes. Le centre situé à Erbil répond aux besoins des personnes déplacées de plus de 3000 localités d'Iraq en les mettant en relation avec l'aide humanitaire fournie par les organismes à vocation humanitaire. En

composant un numéro gratuit, les personnes déplacées peuvent recevoir des informations actualisées sur la manière d'accéder à l'aide humanitaire en fonction de leurs besoins et priorités, notamment l'alimentation, le logement, la protection de l'enfance, les subventions gouvernementales en espèces et les soins de santé. Plus de 120 000 personnes ont appelé depuis l'ouverture du centre. Afin de répondre au mieux aux sujets sensibles, l'équipe du centre a été spécialement formée à la prévention des sévices et de l'exploitation sexuelles, aux questions de genre, aux dangers des mines et à la protection de l'enfance. Les informations reçues lors de ces appels sont partagées avec plusieurs organismes de l'ONU et des ONG afin d'assurer la coordination des activités et de combler les lacunes.

### Influence du projet sur les cibles de l'Objectif 17 et d'autres objectifs



\* Les lignes pointillées indiquent d'autres influences sur les cibles, qui sont propres à chaque projet et n'entrent pas dans le cadre de la classification fondée sur les secteurs d'infrastructures utilisée dans la méthodologie.

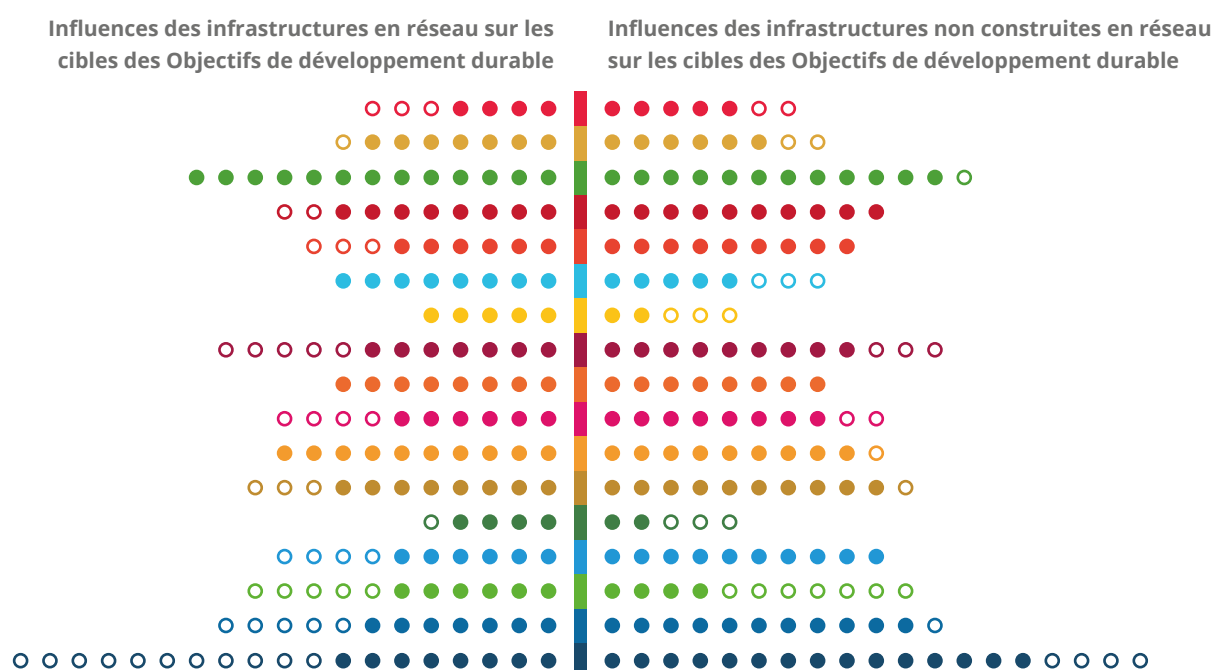
# INFLUENCES SUR L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme l'ont montré les sections précédentes, les systèmes d'infrastructures ont des influences diverses sur les Objectifs de développement durable, notamment sur la réalisation de 92 % des cibles des objectifs. La figure 3 ci-dessous donne un aperçu de ces influences sur l'ensemble des cibles des objectifs, pour les infrastructures en réseau ou non. La partie de gauche montre que les infrastructures en réseau influencent 72 % des 169 cibles des objectifs. Il s'agit notamment de toutes les cibles de l'Objectif 3 : santé et bien-être, de l'Objectif 6 : eau salubre et assainissement, de l'Objectif 7 : services énergétiques propres à un coût abordable, de l'Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure, et de l'Objectif 11 : villes et établissements humains durables. Une analyse approfondie démontre que les infrastructures liées à l'eau ont une influence sur 37 % des cibles, les infrastructures énergétiques sur 43 % des cibles, les infrastructures de transport sur 45 % des cibles, les infrastructures de gestion des déchets solides sur 21 % des cibles et finalement les infrastructures de communications numériques sur 48 % des cibles des Objectifs de développement durable. Ces nombreuses influences s'expliquent par le rôle vital des infrastructures en réseau, qui fournissent des services essentiels aux communautés et sont indispensables à de nombreuses fonctions de la société.

La partie de droite montre que les infrastructures non construites en réseau influencent 80 % des cibles des

Objectifs de développement durable. À l'instar des infrastructures en réseau, cela inclut toutes les cibles de l'Objectif 3 : santé et bien-être, et de l'Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure. De plus, les infrastructures non construites en réseau influencent toutes les cibles de l'Objectif 4 : éducation de qualité, et de l'Objectif 16 : paix et justice. L'ampleur de ces influences révèle l'importance de ce type d'infrastructures dans la réalisation de certains Objectifs de développement durable.

Les classifications des influences s'accompagnent d'exemples de projets tirés de 16 pays différents. Chaque projet apporte de multiples résultats en matière d'infrastructures, qui travaillent de concert pour influencer non seulement l'objectif mis en évidence dans le projet, mais aussi de nombreux autres Objectifs de développement durable. Ceci témoigne du caractère intersectoriel et interdépendant des infrastructures. Par exemple, la réalisation de l'Objectif 4 (« éducation de qualité ») ne se limite pas à la construction d'une école (qui est une infrastructure non construite en réseau), car cette école doit bénéficier des services de base fournis par les infrastructures en réseau. De surcroît, ce type de résultats ne renvoie pas seulement au renforcement des infrastructures, mais aussi à la mise en place d'institutions et au développement de connaissances qui garantissent la prestation efficace des services d'infrastructures.



**Figure 3 :** résumé de l'influence des infrastructures, en réseau ou non, sur l'ensemble des Objectifs de développement durable. Chaque cercle représente une cible propre à un objectif. Les cercles sont colorés lorsqu'un type d'infrastructure exerce une influence sur la cible.



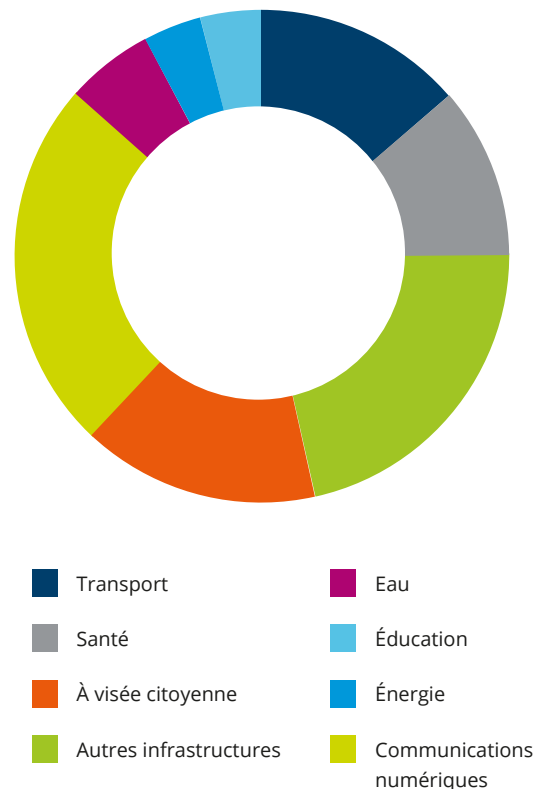
## L'UNOPS ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outre les projets décrits dans le présent rapport, l'UNOPS et ses partenaires ont consacré 1,8 milliard de dollars en 2017 à des projets dans plus de 130 pays. Près de 25 % de ces dépenses a été affecté aux infrastructures. Sur cette somme, 20 % a financé des réalisations en matière de communications numériques, notamment l'installation de technologies de l'information et des communications et de centres de données. Les infrastructures de transport, telles que les routes, les chemins de fer, les ponts, les ports et les aéroports ont compté pour 15 %, chiffre qui s'établit à 6 % pour les infrastructures liées à l'eau (**figure 4**).

En complément des infrastructures en réseau, les services fournis par les infrastructures non construites en réseau telles que les hôpitaux, les logements et les bâtiments publics, servent un ensemble de fonctions sociétales et contribuent largement à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces infrastructures bénéficient donc d'investissements conséquents à l'échelle mondiale : en 2017, les infrastructures qui concouraient à l'état de droit ou visaient d'autres fins « citoyennes » ont reçu la part la plus importante des dépenses de l'UNOPS consacrées aux infrastructures non construites en réseau, à hauteur de 21 %. Les établissements de santé, par exemple les hôpitaux, les dispensaires et les laboratoires, ont compté pour environ 13 % des dépenses, et les établissements éducatifs tels que les écoles et les centres de formation pour 5 %. Ces installations dépendent néanmoins d'apports en énergie et en eau, d'une gestion adéquate des déchets et d'une connectivité auprès des utilisateurs ; cela passe par des réseaux de transport ou de communications numériques, qui fournissent les services nécessaires à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les projets exposés dans le présent rapport donnent un aperçu du nombre total de projets que l'UNOPS met en œuvre tous les ans. En donnant la priorité à la durabilité, l'UNOPS et ses partenaires contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable et posent ainsi les fondations d'un avenir durable.

**Figure 4 :** Dépenses d'infrastructures de l'UNOPS en 2017, classées selon le secteur de chaque projet d'infrastructures.



# LES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent rapport explique et témoigne des profondes influences des infrastructures sur tous les Objectifs de développement durable. Il révèle ainsi que les décisions prises en matière d'infrastructures doivent désormais intégrer des considérations relatives au développement durable et déterminer les types d'infrastructures nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Les 97 milliards de dollars d'investissement dans les infrastructures que l'on estime nécessaires à l'échelle mondiale d'ici à 2040<sup>54</sup> sont l'occasion de réaliser de véritables progrès en vue d'atteindre ces objectifs.

Malgré ce potentiel, des infrastructures mal pensées, mal aménagées ou mal gérées ont de nombreuses répercussions négatives sur la société : la destruction des habitats, la surexploitation des ressources et la pollution, la fragmentation des communautés locales, l'aggravation des inégalités et une plus grande vulnérabilité, entre autres phénomènes. Ces effets sont exacerbés par les tensions sans précédent liées à l'urbanisation rapide, à l'instabilité économique et aux changements démographiques et climatiques se produisant sur des systèmes d'infrastructures déjà vieillissants, ce qui limite et entrave le développement. La grande longévité et le coût élevé des infrastructures signifient qu'une mauvaise politique d'infrastructures et de mauvais choix d'investissements peuvent contraindre à des décennies de pratiques non durables<sup>55</sup>. L'importance des enjeux est telle qu'il est plus que jamais crucial de prendre les bonnes décisions en matière d'infrastructures.

Cette responsabilité et cette chance à saisir sont les raisons qui incitent l'UNOPS et ses partenaires à mettre en place des infrastructures qui sous-tendent un développement à long terme, durable et résilient. Pour construire ce futur, l'UNOPS a lancé le Cadre pour la planification intégrée d'infrastructures. Il s'agit d'une approche globale de la conception, de la construction et de la gestion des infrastructures nationales, qui s'intéresse à tous les éléments d'un système d'infrastructures : les biens physiques, les institutions et les connaissances. Elle regroupe les meilleures pratiques et des instruments sophistiqués qui tiennent compte de la diversité des contextes sociaux, environnementaux et économiques dans lesquelles les systèmes d'infrastructures s'insèrent.

Dans le cadre de cette initiative, un outil de modélisation des systèmes d'infrastructures nationales dans des contextes internationaux (NISMOD-Int) a été mis au point en partenariat avec le Consortium de recherche sur la transition des infrastructures, dirigé par l'Université d'Oxford. Il a été conçu pour prévoir l'évolution des infrastructures nationales, pour mesurer les besoins à venir en matière d'infrastructures et pour évaluer les possibilités d'investissements et les politiques permettant de répondre à ces besoins. En partenariat avec le gouvernement de Curaçao, une application récente de cet outil, après examen des changements climatiques, de la croissance démographique et du tourisme sur l'île, a révélé des menaces imminentes sur les systèmes d'alimentation en eau et en énergie, de transports ainsi que de gestion des eaux usées et des déchets solides<sup>56</sup>. Cette analyse a permis d'établir une

liste prioritaire de solutions à coût nul, à faible coût ou faciles à adopter. Elle a ainsi introduit différentes formes de gestion de la demande et de planification interministérielle afin de tirer profit des interdépendances et d'améliorer l'efficacité des systèmes.

Le Cadre pour la planification intégrée d'infrastructures a également mené à la mise au point d'un outil d'évaluation des capacités en matière d'infrastructures (CAT-I). Cet outil a été élaboré afin d'évaluer et de recenser les lacunes dans les capacités des pouvoirs publics (au niveau national, régional ou municipal) à planifier, à construire et à gérer des systèmes d'infrastructures de manière durable, résiliente, inclusive et axée sur l'être humain. Il examine toutes les caractéristiques des institutions et les domaines de connaissances nécessaires aux systèmes d'infrastructures, notamment les politiques, les normes, les mécanismes financiers, les processus d'achats, la réglementation, les mécanismes de vérification et les codes internationaux qui régissent le cycle de vie des infrastructures. L'outil a récemment été utilisé dans l'État du Mato Grosso, au Brésil, où ses résultats ont aidé le gouvernement à améliorer les règlements qui soutiennent la planification en amont et la construction d'infrastructures adaptées afin de promouvoir un développement durable et résilient.

Une bonne connaissance des infrastructures dont dispose un gouvernement et de leur état est essentielle pour donner à ce gouvernement la capacité de planifier et de hiérarchiser les investissements dans des infrastructures. Pour aider les gouvernements à gérer les actifs d'un système d'infrastructures et à répondre aux problèmes d'évaluation et de gestion de ces actifs, l'UNOPS élabore des outils supplémentaires, notamment la base de données du Cadre pour la planification intégrée d'infrastructures et FieldSight. La base de données est conçue comme une plate-forme logicielle à l'intention des responsables de la gestion, du fonctionnement et de l'entretien des systèmes nationaux d'infrastructures ou des services d'infrastructures essentiels. Elle les aide à visualiser, à superviser et à accéder à des informations de haut niveau relatives aux résultats et au fonctionnement des infrastructures nationales. Quant à FieldSight, il s'agit d'un outil de collecte de données qui permet un suivi sur le terrain et l'assurance de la qualité des projets d'infrastructures. Développé et mis à l'essai à la suite du séisme au Népal en 2015, FieldSight a été utilisé pour assurer le suivi de plus de 50 000 chantiers dans le pays, notamment de construction de logements, de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'écoles et de routes. Il sera adapté pour être utilisé à plus grande échelle dans toutes les activités de l'UNOPS dans le domaine des infrastructures.

Avec ses partenaires, l'UNOPS est à l'avant-garde d'une nouvelle approche des infrastructures. Une approche qui dépasse la vision des infrastructures comme des biens matériels limités aux secteurs traditionnels pour plutôt considérer les infrastructures comme un système de systèmes. Une approche qui permet des choix éclairés en matière d'infrastructures grâce aux meilleures données disponibles. Une approche indispensable pour assurer à tous un avenir prospère et durable.

# BIBLIOGRAPHIE

1. Brundtland GH. 1987. Brundtland, G. (1987). Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future. [online] Available at: <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf> [Accessed 21 Sep. 2018].
2. United Nations. 2015. Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development A/RES/70/1. United Nations, New York.
3. Hall JW, Tran M, Hickford AJ, Nicholls RJ. 2016. The Future of National Infrastructure: A System of Systems Approach. Cambridge University Press, Cambridge.
4. Thacker S, Hall JW, Adshead D, et al. 2018. Infrastructure for Sustainable Development. Manuscript under review.
5. United Nations. Report of the world summit for social development. (United Nations, Copenhagen, 1995).
6. Hall, J.W., Tran, M., Hickford, A.J., Nicholls, R.J. The future of national infrastructure: A system of systems approach. Cambridge University Press, Cambridge, UK (2016).
7. United Nations Development Programme. Integrated data and information management for social protection. (United Nations Development Programme, Brasilia, 2015).
8. Llanto, G.M. The impact of infrastructure on agricultural productivity. (Philippine Institute for Development Studies: Discussion Paper Series No.2012-12, Makati City, 2012).
9. Food and Agriculture Organization of the United Nations. The state of agricultural commodity markets, trade and food security: achieving a better balance between national priorities and the collective good. (Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 2015).
10. Deichmann, U., Goyal, A., Mishra, D. Will digital technologies transform agriculture in developing countries? *Agricultural Economics* 47: 21-33 (2016).
11. World Health Organization. Access to Modern Energy Services for Health Facilities in Resource-Constrained Settings (WHO, 2015).
12. Fink, G., Günther, I., Hill, K. The effect of water and sanitation on child health: evidence from the demographic and health surveys 1986–2007, *International Journal of Epidemiology*, 40:5, 1196–1204 (2011).
13. Johnson, K., Isham, A., Shah, D.V., Gustafson, D.H. Potential Roles for New Communication Technologies in Treatment of Addiction. *Curr Psychiatry Rep*: 13(5): 390–397 (2011).
14. Briceno-Garmedia, C., Estache, A., Shafik, N. Infrastructure Services in Developing Countries: Access, Quality, Costs and Policy Reform. World Bank Policy Research Working Paper 3468. (World Bank, Washington DC, 2004).
15. International Telecommunication Union. Digital Skills for Decent Jobs. (International Telecommunication Union, Geneva, 2017).
16. World Bank. A water-secure world for all. Water for development: responding to the challenges: Conference edition. World Bank, Washington DC, 2015.
17. Fuso Nerini, F., et al., Mapping synergies and trade-offs between energy and the Sustainable Development Goals. *Nature Energy*, 2018. 3(1): p. 10-15.
18. Department for International Development. Universal access to sexual and reproductive health services: key Issues guide. Department for International Development, London, 2008.
19. Global Water Partnership. Stockholm, Sweden.
20. Emerton, L., Bos, E. Value. Counting Ecosystems as an Economic Part of Water Infrastructure. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. 88 pp.
21. EPA. Promoting Technology Innovation for Clean and Safe Water. U.S. Environmental Protection Agency Office of Water, April 2014.
22. World Energy Council. "World Energy Trilemma". Accessed 9/8/2016. <https://www.worldenergy.org/work-programme/strategic-insight/assessment-of-energy-climate-change-policy/>.
23. Estache, A. (2006). "Infrastructure: A survey of recent and upcoming issues". World Bank, Washington D.C.
24. Estache and Garsous (2012) The impact of infrastructure on growth in developing countries. IFC Economics Notes, April 2012.
25. Roelich, K. et al. Towards resource-efficient and service-oriented integrated infrastructure operation. *Technological Forecasting and Social Change*, 92: 40-52 (2015).
26. Starkey, P.; Hine, J. Poverty and sustainable transport: how transport affects poor people with policy implications for poverty reduction. ODI, London, UK (2014) 72 pp.
27. World Bank. World Development Report: Enabling Digital Development - Digital Finance. (World Bank, Washington DC, 2016).
28. Hall, J.W., Tran, M., Hickford, A.J., Nicholls, R.J. The future of national infrastructure: A system of systems approach. Cambridge University Press, Cambridge, UK (2016).
29. Institute for Development Studies. Knowledge sharing and development in a digital age. (Institute for Development Studies Policy Briefing Issue 87, Brighton, 2015).

30. Shah, M.H. (2014) The Significance of Infrastructure for FDI Inflow in Developing Countries. *Journal of Life Economics* 2/2014.
31. Wekesa et al. (2017) Effects of Infrastructure Development on Foreign Direct Investment in Kenya. *Journal of Infrastructure Development* 8(2) 93–110.
32. Riley, Thyra A.; Kulathunga, Anoma. 2017. Bringing E-Money to the Poor: Successes and Failures. *Directions in Development—Finance*. Washington, DC: World Bank. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27944> License: CC BY 3.0 IGO.
33. Ramaswami, A. et al. 2016. Meta-principles for developing smart, sustainable, and healthy cities. *Science*, 352:6288.
34. DRD. Regional Development Strategy 2035: Building a Better Future. 2010. [www.drdni.gov.uk/RDS2035](http://www.drdni.gov.uk/RDS2035)
35. United Nations. Report of the United Nations conference on human settlements (Habitat II). (United Nations, Istanbul, 1996).
36. Starkey, P.; Hine, J. Poverty and sustainable transport: how transport affects poor people with policy implications for poverty reduction. ODI, London, UK (2014) 72 pp.
37. International Energy Agency. World Energy Outlook. Special Report: Energy and Air Pollution. (International Energy Agency, London, 2016).
38. UNISDR (United Nations International Strategy for Disaster Reduction). 2015. Sendai framework for disaster risk reduction 2015–2030.
39. Vojinovic, Z., Hammond, M., Golub, D. et al. Holistic approach to flood risk assessment in areas with cultural heritage: a practical application in Ayutthaya, Thailand. *Nat Hazards* (2016) 81: 589. <https://doi.org/10.1007/s11069-015-2098-7>
40. Roelich, K. et al. Towards resource-efficient and service-oriented integrated infrastructure operation. *Technological Forecasting and Social Change*, 92: 40-52 (2015).
41. UN Food and Agricultural Organisation. "Global Food Loss and Food Waste". Retrieved 9/8/2018. <http://www.fao.org/food-loss-and-food-waste/en/>.
42. Parfitt, J., Barthel, M. and Macnaughton, S. Food waste within food supply chains: quantification and potential for change to 2050. *Philos Trans R Soc Lond B Biol Sci*. 2010 Sep 27; 365(1554): 3065–3081.
43. Saladié, O. & Santos-Lacueva, R. The role of awareness campaigns in the improvement of separate collection rates of municipal waste among university students: A Causal Chain Approach. *Waste Management* 48 (2016) 48–55.
44. UNISDR (United Nations International Strategy for Disaster Reduction). 2015. Sendai framework for disaster risk reduction 2015–2030.
45. Fuso Nerini, F., et al., Mapping synergies and trade-offs between energy and the Sustainable Development Goals. *Nature Energy*, 2018. 3(1): p. 10-15.
46. Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2009). Scientific Synthesis of the Impacts of Ocean Acidification on Marine Biodiversity. Montreal, Technical Series No. 46, 61 pages.
47. E. Detsis, Y. Brodsky, P. Knudtson, M. Cuba, H. Fuqua, B. Szalai. Project catch: a space based solution to combat illegal, unreported and unregulated fishing: Part I: vessel monitoring system. *Acta Astronaut.*, 80 (2012), pp. 114-123.
48. O'Donoghue, P, Rutz, C. Real-time anti-poaching tags could help prevent imminent species extinctions. *J Appl Ecol*, 53: 5–10 (2016).
49. SLoCaT (2015) Analysis of the transport relevance of each of the 17 SDGs.
50. Tropina, T. Do Digital Technologies Facilitate Illicit Financial Flows?. *World Development Report background papers*, World Bank, Washington DC, USA (2016).
51. International Federation of Library Associations and Institutions. Development and Access to Information 2017. International Federation of Library Associations and Institutions, Den Haag, Netherlands (2017).
52. Institute for Development Studies. Knowledge sharing and development in a digital age. (Institute for Development Studies Policy Briefing Issue 87, Brighton, 2015).
53. Bougheasa, S, Demetriades, P, Morgenroth, ELW. Infrastructure, transport costs and trade. *Journal of International Economics* 47: 169–189 (1999).
54. Global Infrastructure Hub. 2017. Global Infrastructure Outlook 2017, Global Infrastructure Hub, Sydney.
55. Hall JW, Thacker S, Ives MC, et al. 2017. Strategic Analysis of the Future of National Infrastructure. *Proceedings of the Institution of Civil Engineers - Civil Engineering*, 170:1, 39-47.
56. Adshead D, Fuldauer L, Thacker S, Hickford A, Rouhet G, Muller WS, Hall JW, Nicholls RJ. Evidence-Based Infrastructure: Curacao National infrastructure systems modelling to support sustainable and resilient infrastructure development. 2018, United Nations Office for Project Services: Copenhagen, Denmark.





Siège de l'UNOPS  
PO Box 2695  
Marmorvej 51  
2100 Copenhagen  
Danemark  
[www.unops.org/fr](http://www.unops.org/fr)



[/unops.org](https://www.facebook.com/unops.org)



[/company/unops](https://www.linkedin.com/company/unops)



[/unops\\_fr](https://twitter.com/unops_fr)



[/unops\\_official](https://www.instagram.com/unops_official)